

SIMPLE RÉPONSE

AU DERNIER MOT

SUR L'INOCULATION

DE LA

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE

DANS L'ESPÈCE BOVINE

D'APRÈS LE PROCÉDÉ DE M. LE DR WILLEMS,

PAR

J. J. Maris,

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DU GOUVERNEMENT À HASSELT.

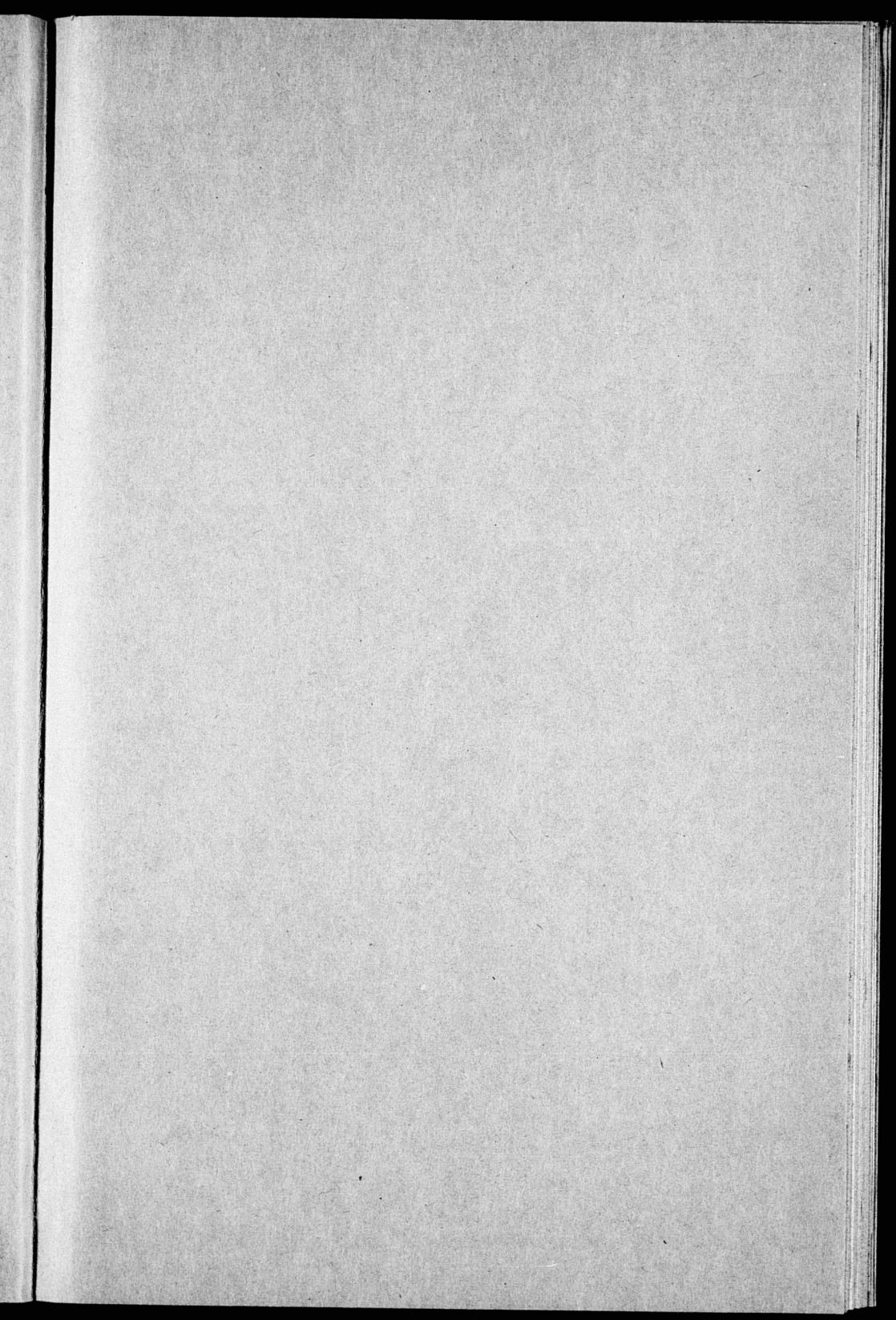


HASSELT,

DE L'IMPRIMERIE DE F.-V. TITEUX.

C

645



BIBLIOTHEEK UNIVERSITEIT UTRECHT



2856 602 8

31.86

Com 645

SIMPLE RÉPONSE

AU DERNIER MOT

SUR L'INOCULATION

DE LA

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE

DANS L'ESPÈCE BOVINE

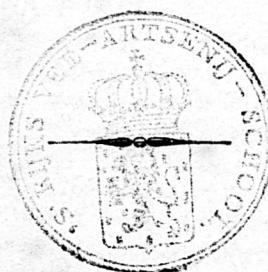
D'APRÈS LE PROCÉDÉ DE M. LE DR^E WILLEMS,

PAR

J. H. Mariis,

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DU GOUVERNEMENT A HASSELT.

Août 1853.



HASSELT,

DE L'IMPRIMERIE DE F.-V. TITEUX.

THE UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARIES

M. le docteur Willems a lancé dans le public une brochure, portant pour titre : *encore un mot sur l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative dans l'espèce bovine.*

Exhalant dans ce document toute la haine et la passion qui l'anime, pour donner le change au public en faveur de sa cause perdue qu'il cherche vainement à défendre, je me dois à moi-même, qui y suis maltraité sans merci tout aussi bien que les honorables membres de la commission belge, et les médecins vétérinaires en général, qui se sont prononcés contre la valeur de son système d'inoculation, de rompre le silence que j'avais gardé jusqu'à présent.

Jouissant dans l'arrondissement de Hasselt d'une considération méritée par 16 années de pratique, et une conduite que je crois à l'abri de tout reproche, j'ai obtenu le titre de médecin vétérinaire du gouvernement et celui de membre de la commission locale instituée à Hasselt, pour contrôler l'efficacité du système d'inoculation par M. le docteur Willems.

Désireux de voir mettre un terme au fléau de la pleuropneumonie exsudative, contre laquelle la médecine vétérinaire reste souvent impuissante, je me suis livré avec d'autant plus d'ardeur à l'étude des inoculations, qu'au premier abord j'avais conçu de grandes espérances dans ce système, et que par la position toute exceptionnelle que j'occupais dans le centre d'action de ce rumeur fléau, j'étais plus à même que beaucoup d'autres de mes collègues de faire des expériences sur une vaste échelle.

Au mois d'avril 1852, je fus invité à visiter les étables de M. Willems, père, distillateur à Hasselt.

A cette époque, elles contenaient de 35 à 40 bêtes; en les examinant, je fus frappé par un engorgement considérable de la base

de la queue, ainsi que de toutes les parties environnantes, que j'observais chez un beau bœuf blanc, de race hollandaise; à la vue de cette vive inflammation, remontant de l'extrémité caudale jusque vers la croupe et présentant des **CARACTÈRES SPÉCIAUX**, ainsi que de l'étrange phénomène qu'offraient encore une dizaine d'autres bêtes, qui avaient perdu une partie plus ou moins longue de l'appendice caudal, je demandais naturellement à M. Willems quelques renseignements sur la cause qui avait amené ces désordres, et ce fût alors qu'il m'avoua que c'était à la suite de l'inoculation préventive, dont il m'avait entretenu la veille, qu'ils s'étaient produits.

Je me contentai d'exprimer mon désir de voir se confirmer les bons résultats de cette opération; je ne voulais voir que le côté utile de la découverte, j'avais alors, je dois l'avouer, des doutes sur la réalité de l'invention que M. Willems me disait lui appartenir. J'avais conservé le souvenir d'un fait qui témoigne que dans cette famille on ne se gêne pas beaucoup pour s'approprier les idées d'autrui: dans le temps j'avais conseillé à plusieurs de mes clients des fumigations quotidiennes de chlore, et depuis long-temps on en avait remarqué les bons effets; le même procédé fut donné chez M. Willems, père, qui s'empara de mon idée pour la présenter au conseil supérieur d'agriculture (1847) comme venant de lui (1), annonçant qu'à l'aide de ces fumigations la maladie avait disparu de ses étables. Plus tard, son fils, pour le besoin de sa cause, écrivit que la pleuropneumonie n'a cessé dans les étables de son père que depuis qu'il y a pratiqué l'inoculation.

Mettre le père et le fils d'accord sur leurs assertions ne me paraît pas dans le moment avoir grande importance.

Les phénomènes morbites, que je voyais, m'ayant paru très graves, je me bornai à exprimer mes doutes sur le lieu qui me semblait avoir été mal choisi pour pratiquer l'inoculation. Je disais à M. Willems que la queue des bêtes bovines étant composée de tissus durs, d'aponévroses nombreuses et serrées, l'inflammation artificielle devait y amener un étranglement extrêmement douloureux, que la gangrène même pouvait en être la suite, et que les animaux, perdant alors la queue, qui leur est si nécessaire pour se débarrasser des insectes qui les incommodent, soit à l'étable,

(1) Ce moyen je l'ai consigné dans un rapport en date du 2 août 1839, adressé à l'autorité supérieure.

soit aux jâturages, n'auraient plus la tranquillité nécessaire pour l'assimilation des substances nutritives et que par conséquent il en résulterait un préjudice très considérable pour le cultivateur.

M. Willems ne tint aucun compte de mes observations, une discussion s'engagea, dans laquelle je lui rappelais qu'à une autre époque, découragé par les insuccès de la médecine vétérinaire en présence des immenses ravages que le fléau faisait à Hasselt et dans ses environs, j'avais aussi essayé divers moyens préventifs : qu'en d'autres j'avais introduit à cette fin la racine d'ellebore noir sous la peau de la queue; mais que cette opération avait déterminé de si graves et de si douloureux accidents que j'avais dû y renoncer. Je terminais enfin par lui apprendre que les trochesques de sublimé corrosif, placées au fanon avaient plus d'une fois amené de bons résultats, en 1838 et 1839, par les engorgements considérables que j'obtenais par leur application : engorgements qui amenèrent une révulsion favorable du dedans au dehors, et que je fis cesser en temps opportun par de larges débridements, ou en y plongeant le cauter chauffé à blanc. Cette tuméfaction, quelque considérable qu'elle fut, n'était dans tous les cas jamais à craindre par le motif que cette région est pourvue d'un tissu cellulaire très abondant et recouverte par une peau souple et lâche très susceptible d'extension.

M. Willems ne partagea pas ma manière de voir et fit tous ses efforts pour me ramener à son opinion. Néanmoins, je promis de faire des essais, abstraction faite de mon opinion et ne demandais pas mieux que de voir réussir l'inoculation.

Décidé dès-lors à contribuer par tous les moyens en mon pouvoir, à l'élucidation de cette intéressante question, j'abandonnai 6 étables de mes clients à M. Willems pour y pratiquer et y suivre avec moi l'inoculation préventive. Au lieu de me tenir compte de cette complaisance, que fit M. Willems ? Peu à peu il chercha à m'écartier pour se faire accompagner par mon collègue, ou par son frère qui n'est ni médecin ni vétérinaire ! cette manière d'agir, indépendamment qu'elle était à mon égard un détestable procédé, offrait encore l'inconvénient de rendre tout contrôle impossible, mais elle présentait, par contre, l'avantage à M. Willems, de pouvoir cacher les accidents de l'inoculation, et à l'abattoir de Hasselt on a pu constater des exemples malheureux, malgré les précautions qui ont été prises pour les faire glisser inaperçus.

Des faits de cette nature ont provoqué la correspondance ministérielle que voici :

à Bruxelles, le 19 novembre 1852.

Monsieur le Gouverneur,

- Le rapport de la commission de la pleuropneumonie de Hasselt,
- que vous m'avez transmis par votre lettre du 13 novembre,
- 1^{re} div. n^o 4282 l 19, soulève plusieurs questions qui demandent
- une solution immédiate.
 - La commission désire savoir notamment si les animaux qui
 - ont été inoculés par M. le docteur Willems, et qui ne sont
 - porteurs d'aucune marque, peuvent donner ouverture à une
 - indemnité.
 - Cette question doit être résolue par l'affirmative, mais avec ces
 - restrictions, à savoir que les bestiaux *inoculés jusqu'ici avec*
 - *succès* par M. Willems, soient immédiatement marqués par la
 - commission sur les indications de M. Willems, et que ceux qu'il
 - inoculera à l'avenir, reçoivent la marque comme ceux qui sont
 - opérés par les médecins vétérinaires.
 - Aucune indemnité ne sera allouée en dehors de ces cas, et
 - notamment pour les animaux inoculés ou traités par le frère
 - de M. Willems. Je vous prie même d'avertir celui-ci, qu'en
 - continuant à se charger d'opérations qui ne peuvent être pra-
 - tiquées que par les médecins vétérinaires, il s'expose à être
 - poursuivi conformément à la loi du 11 juin 1850, et je vous in-
 - vite à donner les instructions nécessaires pour que, le cas
 - échéant, des poursuites aient lieu
 - Les bestiaux qui meurent des suites de l'inoculation ne don-
 - neront lieu à une indemnité, que pour autant qu'ils auront
 - été marqués par la commission ou par ses agents, tout comme
 - ceux qui sont atteints de pleuropneumonie épizootique après
 - avoir été inoculés.
 -

Le Ministre de l'Intérieur,
(Signé) PIERCOT.

Lors de la première inoculation que je pratiquais d'après le système de M. Willems, je lui fis remarquer que les deux piqûres placées, comme elles l'étaient, en sens opposé vers la partie inférieure de la queue, offraient l'inconvénient, en cas de gonflement, d'interrompre la circulation jusqu'à l'extrémité de l'appendice caudal, tandis qu'en faisant ces piqûres dans le sens longitudinal, ou mieux, en ne faisant qu'une piqûre, on pouvait

prévenir cet étranglement, cette mortification qui amenait infailliblement la perte du bout de la queue.

D'abord mécontent de cette première modification, M. Willems, l'adopta ensuite sans rien dire, et insensiblement il laissa croire qu'elle venait de lui. Il fit la même chose pour le grattoir dont je me servais, pour s'en approprier l'idée.

Divers accidents ayant été la suite des inoculations faites par M. Willems, je lui fis la remarque, que la matière qu'il employait pouvait bien en être la cause, que ces produits d'animaux malades qu'il employait ne pouvaient pas être *un virus*, mais constituaient des éléments putrides, qui, absorbés, devaient déterminer nécessairement la mort des animaux. J'avais reconnu en effet, que le liquide bien clair, pris sur une bête inoculée, recueilli dans le tissu cellulaire interlobulaire ou exprimé des plèvres, était bien préférable à la matière exprimée des poumons d'un animal mort ou abattu, comme M. Willems l'exigeait.

Vivement contrarié de mes observations et du changement que j'apportais à son système, M. Willems se recria beaucoup, et prétendait que je voulais détruire son œuvre, défigurer son enfant, mais, comme les faits m'avaient donné raison, je ne fis aucune attention à ses réclamations. Après bien de tergiversations et sans en convenir, M. Willems finit pourtant par partager mon opinion sur ce point, et il cite quelques faits à l'appui dans une première lettre qu'il a publiée dans le Journal d'agriculture de M. Morren (cahier de juillet 1852) sans toutefois faire connaître à ses lecteurs, que cette nouvelle modification venait de moi.

Cette modification ou plutôt cette innovation parut tellement importante à M. Ivert, inspecteur des écoles vétérinaires de France que, lors de son séjour à Hasselt, il me conseillait d'en prendre la priorité.

Afin de mieux démontrer encore que, ni le liquide employé par M. Willems, ni le siège de l'opération ne pouvaient être maintenus, je résolus d'expérimenter pour MON COMPTE et d'enregistrer avec soin les résultats BONS OU MAUVAIS de ces essais.

J'achetai à cette fin successivement 8 vaches, je les inoculai au fanon avec un virus choisi par moi et j'obtins un succès complet.

Enhardi par ce premier essai, j'opérai encore au fanon et à mes RISQUES et PÉRILS 6 bêtes chez divers particuliers et le succès fut encore complet.

Des hommes placés très-haut dans la science et dont tout le monde connaît la bonne foi, MM. Magendi, Ivart, Verheyen, Gluge, Sauveur, Thieresse, etc. etc., approuvèrent ma conduite et mes efforts pour tacher d'arriver à la solution de la question de l'inoculation prophylactique de la pleuropneumonie exsudative.

M. le docteur Sauveur, membre de la commission centrale, se rendit à Hasselt le 26 juillet 1852, il examina avec attention les animaux que j'avais opérés au fanon, en se faisant renseigner sur le choix de la matière et sur les circonstances où se trouvaient ces bêtes avant l'opération ; il finit aussi par me féliciter sur les résultats obtenus et surtout sur mon désintéressement, en m'engageant à en informer le Gouvernement, conseil que je mis en pratique le 28 du même mois, après avoir entrepris encore toujours à mes RISQUES et PÉRILS six nouveaux essais, qui eurent, tout comme les autres, les mêmes résultats heureux.

Sachant que je faisais ces expériences, M. le docteur Willems les suivit avec anxiété, puis il les approuva, en se déclarant partisan de l'innovation. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans le Journal de M. Morren (cahier d'août 1852) :

• Pour éviter les accidents qui peuvent résulter des suites de l'inoculation, surtout quand celle-ci est pratiquée pendant les grandes chaleurs, et par des mains imprudentes, on pourra peut-être trouver un endroit plus convenable pour déposer le virus pneumonique.

• M. Maris, artiste vétérinaire du Gouvernement a pratiqué depuis un certain temps l'inoculation de la pleuropneumonie au fanon d'environ 20 bêtes, et jusqu'à présent cela a donné un très-bon résultat. •

Eh bien! le croira-t-on? Après ce langage tenu au mois d'août 1852, le même Willems, sous la date du 21 août 1852 adresse à la commission centrale de la pleuropneumonie à Bruxelles la singulière lettre que voici :

• Messieurs ,
• J'ai l'honneur de vous informer que certains artistes vétérinaires ne suivent pas la méthode d'inoculations , telle que je l'ai donnée, et que par suite ils s'exposent à voir en résulter de nombreux inconvénients ; Ainsi , M. Maris , artiste vétérinaire à Hasselt , inocule les bêtes au fanon et en a tué différentes par ce procédé. De pareilles innovations ne devraient pas se faire pour le moment, parcequ'elles servent à faire tomber le

discrédit sur une méthode qui est bonne, mais qui est mal employée. Ces faits, Messieurs, serviront à vous éclairer et à vous rendre compte des accidents qui surviennent depuis quelques jours à Hasselt, comme suite de l'inoculation. Avant-hier, un bœuf appartenant à M. Antoine Vinckenbosch a succombé de cette manière, et aujourd'hui un second a subi le même sort.

• Au château de Herkenrode, près de Hasselt, c'est un spectacle triste à voir, 17 bêtes ont été inoculées au fanon, parmi lesquelles il y a 14 vaches, qui ensemble ne donnent plus trois litres de lait par jour, plusieurs d'entre elles courrent les chances d'une mort certaine, 3 ont déjà succombé aux suites de l'opération.

• Les habitans de la commune de Curange sont tellement saisis par cet exemple funeste, que personne n'y ose plus recourir à l'inoculation. Voilà donc une modification à mon procédé, qui ne servira qu'à le faire discréder et il est très désagréable d'y voir introduire de pareilles innovations.

Que s'est-il passé dans l'esprit de M. Willems pour blâmer le 21 ce qu'il avait approuvé la veille ? Serait-ce le spectacle des malheureux animaux du château de Herkenrode, qui aurait suscité sa susceptibilité, au point d'oublier ce qu'il avait écrit ou fait écrire dans le journal du professeur Morren ? ou serait-ce le besoin de me faire supporter le fardeau de tous les accidents, résultant de l'inoculation d'après sa méthode ? je n'en sais rien ; mais ce que je sais, c'est que M. Willems était mécontent.

1^o Parceque j'avais fait connaître avec bonne foi, les *mauvais* comme les *bons* effets de l'inoculation.

2^o Parceque j'ai montré à M. le docteur Sauveur, membre de la commission centrale, dans la visite chez M. J. J. Van Vickeroye, un bœuf devenu malade de la pleuropneumonie 28 JOURS après l'inoculation.

3^o Parceque je voulais faire voir à M. Ivart, deux bœufs dangereusement malades par suite de l'inoculation, opérés par M. Willems, ce qu'il voulait tenir caché, sous le prétexte, qu'il ne fallait pas montrer des faits de ce genre aux étrangers, dans la crainte de les effrayer sur les résultats des opérations.

4^o Parceque l'autopsie d'un bœuf inoculé avec succès et devenu pneumonique, a été faite en présence de M. le Gouverneur de la province.

5^o Parceque, par ma lettre du 2 août 1852, j'avais porté à la

connaissance de la commission centrale, le fait indélicat relatif aux expériences qui se faisaient chez le sieur Mouling à Ilulst (page 136 du rapport officiel).

6° Parceque j'avais fourni la preuve à la commission centrale, que la génisse provenant des étables de M. Fabry et abattue pour pleuropneumonie, avait été inoculée.

Je dois ajouter à cette série de faits et en réponse à l'accusation que M. Willems me lance page 16 de sa brochure : « un membre isolé de la commission locale de Hasselt, M. Maris, enlevait ainsi à sa guise un bout de queue, l'expédiait à la commission centrale, et le fait était regardé par celle-ci comme authentique. » Que dans cette circonstance je n'ai fait que mon devoir, en suivant mes instructions, et que ce fait n'a pu contrarier si vivement M. Willems, que parcequ'il comptait pouvoir enlever lui-même cette pièce de conviction.

En effet, ce que je dis ici, s'est vu le 22 octobre suivant. Qu'on en juge plutôt par les pièces qui traitent de cette affaire.

Lettre de M. le Gouverneur de la province de Limbourg à messieurs les membres de la commission locale de la pleuropneumonie exsudative à Hasselt.

Hasselt, le 2 novembre 1852.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, avec une copie du procès-verbal y relaté, copie d'une dépêche ministérielle, en date du 25 octobre dernier, contenant des observations à l'égard des procédés suivis pour l'enlèvement des pièces pathologiques, qui doivent servir au contrôle de l'inoculation de la pneumonie exsudative.

*Le Gouverneur,
(signé) L. DE SCHIERVEL.*

PROCÈS-VERBAL.

Ce jourd'hui 12 octobre 1852, nous soussigné, J. Nolens, chef de division au Gouvernement provincial du Limbourg, et T. Vaes, médecin vétérinaire du Gouvernement à Hasselt, membres de la commission locale de la pneumonie exsudative, délégués à cet effet par M. le Président de la dite commission, nous nous sommes rendus à l'abattoir de la ville, pour procéder à l'examen et à l'autopsie d'un bœuf inoculé, livré à la consommation.

Cette bête, appartenant au sieur Robert Vanstralen, distillateur,

à Hasselt, évaluée par le sieur Chrétien Gielissen, expert de l'abattoir à frs 200, avait été vendue au boucher Pricken pour 100 francs.

A l'ouverture de la poitrine, nous avons bien et dûment reconnu l'existence de la pleuropneumonie exsudative.

Le poumon gauche était hépatisé dans presque toute son étendue et fortement adhérent à la plèvre costale.

Le poumon droit était sain, la poitrine ne contenait pas de liquide.

A l'inspection de la queue!, nous avons trouvé deux cicatrices, traces de l'inoculation ; elle était du reste rugueuse et manquant de poils au bout comme cela se voit souvent après l'inoculation. Le propriétaire a, en outre, déclaré qu'il y avait eu une pustule de la grosseur du bout du doigt. Quand nous avons voulu couper le bout de cet organe, pour l'envoyer à la commission centrale, M. le docteur Willems, qui était présent, s'y est fortement opposé et a reclamé la queue, comme lui étant donnée par le Loucher. Nous avons protesté comme membres et au nom de la Commission et avons à notre tour reclamé la queue ; ce à quoi M. Willems n'a pas voulu obtempérer, disant qu'il voulait l'examiner chez lui et à l'aise et que plus tard il l'enverrait à M. le Président de la commission ; conséquemment nous avons dû nous contenter de protester et de dire que nous ferions mention de cette opposition au procès-verbal.

La bête avait été inoculée par le docteur Willems lui-même, mais il prétend que l'inoculation n'a pas eu des suites.

Fait à Hasselt, le 22 octobre 1852.

Le Médecin vétérinaire du Gouvernement,
(signé) T. Vaes.

Le Membre Secrétaire,
(signé) J. NOLENS.

DEPÈCHE MINISTÉRIELLE.

Bruxelles, le 25 octobre 1852.

Monsieur le Gouverneur,

- Je crois devoir vous communiquer en copie un procès-verbal
- que je viens de recevoir de la Commission locale de Hasselt.
- Vous y verrez que M.^{me} le docteur Willems s'est oublié jusqu'à s'emparer, malgré les protestations des membres délégués de

« la Commission, d'une pièce pathologique, qui devait être jointe à leur procès-verbal. »

« Vous voudrez bien exprimer à M. Willems la surprise et le mécontentement que sa conduite me fait éprouver et lui déclarer que si de semblables faits se produisent encore à l'avenir, l'administration croira devoir cesser tout rapport avec lui et faire suspendre immédiatement toutes les mesures qu'il a prescrites pour constater officiellement la nature de sa découverte.

« Je crois du reste devoir vous inviter à faire connaître aux intéressés, qu'à l'avenir l'indemnité spéciale accordée pour des bestiaux inoculés, qui sont ensuite atteints de la pneumonie exsudative, ne sera plus allouée, que lorsque les propriétaires ou les ayant-droit conserveront intactes et mettront à la disposition, soit de la commission locale, soit de ses délégués, les pièces pathologiques, destinées à constater d'une manière incontestable l'existence de la maladie; parmi ces pièces figurent, en première ligne, le poumon et la partie de la queue portant les traces de l'inoculation. »

Le Ministre de l'Intérieur,
(signé) CII. ROGIER.

Je pourrais peut être encore ajouter que mes essais consciencieusement faits et observés ont porté ombrage à l'amour propre de M. Willems, et qu'il a cherché à faire retomber sur mes innovations les fâcheux résultats de ses expériences.

Ainsi il existe à Hasselt 34 cas de pleuropneumonie exsudative, survenus sur des animaux inoculés, *avec un succès incontestable par la méthode de M. Willens*; je n'ai pas besoin de m'enterrer de ces 84 cas malheureux, la Commission centrale les a enregistrés, et c'est sans doute pour en atténuer l'effet sur l'esprit des commissions instituées chez nos voisins que le médecin de Hasselt cherche à faire retomber sur des modifications apportées à son système ses nombreux insuccès!!!

D'ailleurs, puisque M. Willems se plaint si bien à signaler les revers que j'ai eus au château de Herkenrode, tout en se taisant sur les siens, qui, décompte fait, sont plus nombreux; pourquoi ne parle-t-il pas, par exemple, de ce qui lui est arrivé à proximité de ce château, à l'estaminet qui porte l'enseigne *La Trompette*. Là, M. Willems a inoculé lui-même avec cette prudence, cette dextérité, *ce modus faciendi*, qu'il n'accorde à aucun vétérinaire, les deux vaches du propriétaire de cet établissement,

le sieur Kimps. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Je n'en sais rien de précis ; mais ce qui est certain , c'est que pour étouffer les résultats fâcheux de ces deux opérations, pour éviter que la *trompette* du sieur Kimps ne fit taire ses coups de *tam-tam*, le père Willems a eu soin de prendre une vache pour son compte , et de la faire dégucerpir au plus vite de là, (pendant l'obscurité de la nuit) tout en y laissant une seconde qui est encore très curieuse à voir ! Ici M. Willems eût bien fait dans l'intérêt de sa gloire de les acquérir toutes deux,

Ainsi encore, pourquoi ne parle-t-il pas de ce bœuf inoculé par lui chez M. Palmers , distillateur, à Hasselt, sur lequel il pratiqua avec cette main prudente et expérimentée, des incisions, qui ont fait mourir le bœuf d'hémorragie !!!

Pourquoi ne dit-il rien non plus de ce troupeau d'une trentaine de bêtes qu'il a inoculées chez M. Palmers, afin de bien m'enseigner la bonne méthode opératoire, la sienne enfin , sur ces 30 bêtes il en a laissé 7 en danger de mourir des suites de l'inoculation pour le traitement desquelles il est venu invoquer le savoir du maladroit Maris ?

Voici l'histoire pathologique de ces bœufs :

Une bête meurt le lendemain 18 juillet 1852. Une deuxième subit le même sort deux jours plus tard, et ce n'est que par des soins assidus, des peines inouïes et des courses inouïablenes que le même *malencontreux* Maris a pu sauver les cinq autres au prix de l'amputation de leurs queues, qui, toutes gangrénées, lui sont restées entièrement dans les mains. J'ajoute que pendant le cours du traitement de ces 7 bêtes, toutes hideuses à voir , un autre beau bœuf blanc, de race hollandaise, et une génisse pleine suivirent le même sort. La dernière avorta en outre.

Disons aussi en passant que j'ai dû changer complètement le traitement irrational prescrit par le savant docteur en cette circonstance, et employer celui indiqué par moi, dans des cas semblables : (fer chauffé à blanc, chlorure de chaux liquide, onguent styrax ; teinture d'aloës).

Notez bien que ce traitement, auquel j'ai soumis tous ces malheureux animaux, si bien touchés par le grattoir miraculeux de M. Willems, reçut sa première application le 17 juillet 1852. Cette fois-ci , reconnaissant du service que je venais de lui rendre , M. Willems ne manqua pas de faire mes éloges dans le journal d'agriculture pratique déjà cité (août 1852); mais cependant, en

relisant attentivement aujourd'hui ce passage en mon honneur, je le vois suivi d'un autre par lequel, le croirait-on, le savant et consciencieux docteur me dépouille de ma méthode de traitement.

C'est voir clair, un peu tard, me dira-t'on, mais, je dois avouer qu'à cette époque la lecture du 1^{er} paragraphe m'avait ébloui la vue, au point de lire le second en aveugle ! Qu'y faire ? C'est, paraît-il, souvent le cas de tous ceux qui, comme moi, ne sont pas habitués à se faire mousser dans les journaux.

Voici ce passage :

« Une grande précaution, dont nous nous trouvons très-bien, « et que je vous demande de recommander dans vos utiles pu- « blications, c'est de faire des profondes incisions à la partie tu- « méfiée, dès qu'elle dépasse un peu les limites ordinaires, et si « les plaies restent sèches sans suppurer, de les exciter par la « teinture d'aloës ou tout autre médicament. »

Puisque nous sommes au chapitre de M. Palmers, je demanderai à M. Willems, quant au fait dont il est question à la page 20 de sa brochure mensongère, ce qu'il pense de M. Van Vinckerooy, qui a été chargé d'assister avec moi à l'autopsie de la bête, devenue malade 3 mois après avoir été inoculée par lui-même ? croit-il que M. Vanvinckerooy n'a rien à dire dans la rédaction du procès-verbal, alors qu'il est appelé à le signer ? croit-il que M. Vanvinckerooy est aussi facile à manier que le malin et véridique M. Thiers, dont il produit une déclaration, que mes amis liront avec intérêt à la page 19 de sa nouvelle brochure ? Du reste le procès-verbal n'a été rédigé qu'après que nous avions pris chez l'honorable M. Palmers lui-même, les renseignements nécessaires. Le contenu de ce procès-verbal nous le maintenons, et la commission centrale, qui a reçu les pièces de conviction par la commission locale de Hasselt, a pu juger en parfaite connaissance de cause.

Mais, abandonnons ce sujet, et donnons maintenant la narration exacte de ce qui a eu lieu chez M. Claes à Herckenrode.

Comme je l'ai dit, j'ai été amené à abandonner la région caudale comme siège de l'inoculation par la connaissance que j'avais de la structure anatomique de cet organe. A ces raisons, sont venues se joindre, comme faits pratiques, les affreux désordres qui ont eu lieu dans le troupeau de bêtes à cornes de M. Palmers. toutes inoculées d'après le système et par M. Willems même, par rapport au siège, aux *incisions* et au *choix du liquide*. Enfin, ce

qui s'est passé chez M. l'avocat Coenen à Terleenen et chez une foule d'autres particuliers encore, où le système de M. le docteur de Hasselt a fait le plus complet naufrage, tout cela m'avait fait espérer que mes essais d'inoculation au fanon, faits avec le liquide bien recueilli dans le tissu cellulaire interlobulaire ou exprimé des plèvres, et qui après tout avaient été *très-heureux*, devaient être repris. Fortifié dans cette manière de voir par l'approbation que M. Willems avait donnée à cette innovation : par la désapprobation qu'avait reçu au sein de l'académie de médecine (juillet 1852) le procédé de M. Willems, quant à l'endroit choisi par ce docteur pour déposer son prétendu virus, ainsi que par les paroles flatteuses que MM. Verheyen, Sauveur et Thiernesse m'avaient adressées à cette occasion, je repris mes opérations dans les circonstances suivantes :

Le 29 juillet, la pleuropneumonie exsudative se déclara sur une vache laitière, appartenant à M. Claes, au château de Herkenrode. Le 4 août mon collègue, M. Vaes, requis par l'autorité compétente, reconnut, comme moi, l'incurabilité de cette bête, et l'abatage en fut ordonné.

Le bétail de ce propriétaire, qui jusqu'alors n'avait pas de confiance dans l'inoculation, se trouvait donc ainsi dans un foyer de contagion bien marquée, où l'imminence du danger, justifiait l'emploi de tous les moyens présumés propres pour arrêter la propagation du mal.

Autant dans l'intérêt du propriétaire que dans celui du public, je pris l'initiative en lui conseillant de soumettre ses autres animaux à l'inoculation. M. Claes, dans la crainte de voir *mutiler ses raches laitières*, d'après le système du docteur Willems resta indécis. Je proposai alors au propriétaire l'inoculation avec la matière prise d'un poumon malade, *telle que la reut M. Willems* ; mais j'insistais pour l'inoculation au fanon. Toutefois je communiquai à M. Claes, que cette méthode d'inoculation était encore nouvelle : que mes premières expériences, faites sur une vingtaine de bêtes, avaient été couronnées d'un plein succès et **SUR MOI LA RESPONSABILITÉ DE TOUS LES ACCIDENTS AUXQUELS SON APPLICATION POUVAIT DONNER LIEU, EN M'ENGAGEANT DE PAYER DE MA BOURSE, LA VALEUR INTÉGRALE DES ANIMAUX QUI SUCCOMBERAIENT.** A ces conditions, M. Claes donna son assentiment et les opérations furent pratiquées, le 4 août en présence de mon frère M. Vaes.

Outre les motifs que l'on connaît déjà et qui me firent donner la préférence au fanon comme siège de l'inoculation, j'avais ici celui de la nécessité d'obtenir promptement les effets de l'inoculation préventive; car, je me trouvais dans une étable fraîchement infectée, et l'inoculation à la queue demande toujours de 10 à 40 jours d'incubation! je devais donc craindre l'apparition du mal avant la manifestation de l'inoculation ordinaire, et l'expérience venait de m'apprendre qu'il fallait se hâter d'obtenir des résultats, attendu que chez le sieur Mouling à Hulst, sur 15 bêtes, 13 devinrent malades de la pleuropneumonie en peu de jours. L'inoculation faite, un peu tardivement, il est vrai, ne se manifesta que, lorsque déjà il n'y avait plus que deux bêtes saines et encore sur l'une d'elles, l'opération resta sans résultat.

Voilà encore des bons motifs, je pense, qui justifiaient le choix du fanon en cette circonstance.

M. Antoine Vinckenbosch à Hasselt acheta, dans l'intention de les faire inoculer au fanon, deux bœufs, l'opération fût faite le même jour et avec le même virus que celui employé chez M. Claes, et j'ajouteraï franchement avec le même insuccès. Les accidents inflammatoires ont enlevé les deux bœufs de M. Vinckenbosch, et j'ai tenu ma promesse verbale envers M. Claes, en lui payant la somme de 1630 francs, du chef de la perte de 11 bêtes à cornes, tout comme j'aurais payé intégralement les deux bœufs de mon ami M. Ant. Vinckenbosch, s'il ne s'y était, à diverses reprises, formellement opposé.

Malgré le bruit et les réclames exagérées que M. Willems a faits sur ce sujet, pour en tirer tout le parti possible en faveur de son système, M. le Ministre de l'intérieur n'a pas voulu, que je fusse victime de mes efforts tentés dans l'intérêt du bien-être public; il n'a pas voulu (et je me plaît à lui en exprimer ici toute ma reconnaissance), que mon zèle pour contribuer à la solution de la question de l'inoculation, pût porter quelqu'atteinte à ma très-modeste fortune; il m'a fait rembourser intégralement la somme que j'avais payée à M. Claes.

Comme j'avais agi avec M. Claes, ainsi j'agissais avec les autres propriétaires de bétail, sur lequel j'avais fait des expériences particulières, sans que j'aie jamais rien réclamé pour tous mes sacrifices.

Bien que M. Willems savait tout cela, il n'en a pas moins

saisi, avec bonheur, toutes les occasions qui se sont présentées pour conduire les visiteurs étrangers ou indigènes en marche triomphale au château de Herkenrode, en débitant, chemin faisant, tout ce qui lui venait dans la tête pour me discréderiter et rehausser sa méthode de toute la valeur de cet insuccès. Cependant M. Willems, qui a trainé de si nombreux voyageurs vers la belle propriété de M. Claeys, ne les a jamais poussés quelques pas plus loin pour leur montrer, en même-temps, les vaches de l'estaminet de la trompette, situé dans le voisinage, et il s'est bien gardé de poursuivre son chemin jusqu'à Terleenen, chez M. l'avocat Coenen, dont nous avons déjà parlé, parceque là, il avait EU UN DÉSASTRE 5 fois plus considérable que celui du château de Herkenrode, dont les pertes n'ont pas été évaluées à moins de **DIX MILLE FRANCS** pour M. Coenen. On le voit, M. Willems sait bien diriger ses pas quand il prend ses excursions scientifiques ; ainsi il n'a jamais conduit personne à la célèbre auberge du *Boerendans*, où il aurait pu faire voir l'inoculation au fanon qu'il avait pratiquée lui-même et qui offrait, elle aussi, sa particularité.

Pour en finir enfin avec l'inoculation au fanon, innovation si incriminée et si bien exploitée par mon déloyal adversaire, je lui rappelerai, afin de démontrer une fois de plus toute la mauvaise foi qui l'anime, qu'en mai 1852, il m'a engagé en présence de M. Verheyen, directeur-professeur à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, à tenter des essais à cette région, en avouant qu'elle lui présentait plus de garantie et qu'il l'aurait choisie lui-même; s'il y avait jamais songé avant moi !

En présence de cet exposé l'on se demandera, à coup sûr, comment M. Willems est assez osé pour prétendre, qu'il avait prévu tout ce qui est résulté de fâcheux de cette innovation ?

Une remarque suffit ; s'il avait jamais, comme il le prétend, prévu l'événement, aurait-il inoculé lui-même au fanon à Nimy maisières, comme il l'a fait ? D'ailleurs, pourquoi M. Dele, qui a également beaucoup inoculé au fanon, n'a-t-il pas rencontré ces accidents ? Pourquoi les inoculations faites au fanon, à l'école vétérinaire de Bruxelles, ont-elles eu une marche bénigne ? Pourquoi y a-t-il des étables où les inoculations à la queue ont eu des effets plus désastreux qu'à Herkenrode ? Que M. Willems, qui dit réussir toujours, qui prétend au monopole de toutes les questions concernant cette pratique, qui ne trouve bon que ce

qu'ont fait ceux qui disent avoir réussi, nous explique ces faits contradictoires, nous n'en demandons pas d'avantage !

Les réclames en mon honneur dans ses lettres et les journaux prouvent donc à l'évidence que M. Willems était dégouté de contempler les nombreux accidents, suite de l'inoculation à la queue d'après sa méthode.

Abordons un autre point de la question,

Mon silence l'a prouvé; aussi longtemps que M. Willems ne faisait ses articles - réclames que dans les journaux politiques, n'importe de quelle couleur, et n'importe dans quelle langue ils fussent rédigés, je n'ai pas voulu le suivre dans cette voie, digne tout au plus d'un *dentiste de bas étage*; mais lorsque j'ai lu dans sa dernière brochure, que par une attention toute particulière, il m'a fait parvenir par la poste, une foule de passages qui portaient atteinte à mon honneur et à la considération publique que j'ai gagnée dans l'exercice de mon état, alors j'ai bien dû prendre la plume, un plus long silence de ma part ne devant pas manquer d'être défavorablement jugé pour moi.

Analysons donc ce travail; puis le public jugera de la valeur de ce document.

Dans le premier § de cette brochure, et comme entrée en matière, M. Willems se plaint à M. le Ministre, du jugement qu'ont porté sur le **MÉRITE DE SA DÉCOUVERTE** les membres de la commission gouvernementale. Or, sur ce point, de quoi M. Willems peut-il se plaindre de ces Messieurs? Voyons ce que d'autres en ont dit après et laissons parler d'abord mon collègue et ancien condisciple M. Gerard, dans son Journal agricole de Verviers du 23 juin 1853, n° 25. « Voyons si M. Willems sera plus heureux avec moi, quand j'irai, mais *sans trivialité choquante et sans mauvaises passions*, bien entendu (1) quand j'irai, dis-je, jusqu'à lui *contester le mérite de l'invention de la méthode de l'inoculation*; invention, dont il se déclare carrément l'auteur, et qui est si simple, écrit-il, dans son mémoire adressé à M. le Ministre de l'intérieur, le 22 mars 1852, qu'on lui dira peut-être, quand il en aura donné connaissance, ce qu'on

(1) Pour bien comprendre la valeur des mots soulignés, il faut savoir, qu'avec sa courtoisie ordinaire, M. Willems avait écrit dans le *Moniteur des campagnes*, que tout ce que mon collègue disait contre son système était de la **TRIVIALITÉ CHOQUANTE** qui lui était suggérée par de **MAUVAISES PASSIONS**!!!

disait autrefois à Christophe Colomb, qui venait de découvrir un nouveau monde!!! (sic) que rien n'était plus facile à concevoir et à exécuter. »

Or, voici ce que dit le docteur SELLA sur l'invention de l'inoculation de la pleuropneumonie épizootique des bêtes bovines, dans un mémoire qu'il a adressé à l'académie royale, médico-chirurgicale de Turin :

« Depuis longtemps ce fléau de l'agriculture, frappe de nombreuses victimes dans les vastes pâturages de la Hollande et de l'Angleterre, et fait l'objet des études théoriques et pratiques, non-seulement des vétérinaires les plus experts, mais encore de beaucoup de médecins distingués. Si je ne suis pas dans l'erreur, Camper, célèbre médecin hollandais, fut le premier à faire tenter l'inoculation dans le but d'arrêter le progrès du mal et publia, par l'intermédiaire du docteur Munnincks, les résultats qu'il avait obtenus. Plus tard, en 1776 et 1777, Vicq d'Azyr répéta ces expériences sur une grande échelle. Non-seulement en Hollande ; mais en Allemagne même on essaia vers la même époque, l'inoculation comme moyen pré-servatif de cette maladie, et la méthode fut étudiée par Detloff, dans le Mecklembourg ; par Bergins, en Suède, et par le chirurgien Winter et le botaniste Oeder, en Danemarck. En 1776, on établit à Zwol-Allemagne une société pour faire les études nécessaires, et continuer ces expériences dans le Mecklembourg en 1778 et 1779, à l'occasion d'une récrudescence de la maladie.

Il est résulté alors de la majeure partie de ces expériences : 1^o que les inoculations faites à l'aide d'un seton imprégné de sanie et laissé en contact avec la chair donnaient le même résultat, que l'animal, auquel la matière était empruntée, qu'il fût gravement ou légèrement malade et que la gravité de la maladie communiquée dépendait de la constitution de l'animal inoculé ; 2^o que la marche et le degré de la maladie inoculée n'étaient modifiés en rien par le mode suivant lequel se faisait l'inoculation, ni par la répétition de celle-ci ; 3^o que les chiens, les chèvres, les chevaux, les daims, les cerfs, quoique ces deux derniers soient ruminants, étaient réfractaires à l'inoculation ; 4^o que la peau, les chairs, la graisse, conservaient leur virulence long-temps encore après la mort ; 5^o que les diverses humeurs exérè-

tées pendant le cours de la maladie, mais non pendant la convalescence, étaient les matières les plus virulentes ; 6° que les veaux nés de vaches déjà attaquées et guéries de la maladie depuis peu de temps seulement, n'étaient pas aussi sujets à la contracter, et quand ils en étaient atteints, en guérissaient plus facilement.

Les résultats statistiques de l'inoculation furent les suivants : dans les provinces méridionales, sur 12 bêtes inoculées, il en mourut 11. Dans les premières tentatives faites dans le Mecklembourg en 1765, en 1769, il en périt les 3/4. Dans les expériences subséquentes, il en succomba plus d'un tiers. En 1763, à Brunswick, comme en Hollande, la moitié des animaux inoculés périrent ; et dans d'autres pays, à des époques diverses, le tiers ou le quart des inoculés succombaient imperturbablement, de façon que les avantages de l'inoculation étant réduits jusqu'à zéro, ce moyen préventif fut bientôt totalement abandonné. »

Ajoutons à cela ce que nous trouvons sur le même point dans les annales de la médecine vétérinaire belge 1^{er} et 2^e cahiers 1853.

Au mois d'avril 1851, Ype Bouwes Ringmalda, éleveur à Deersum (Hollande) envoya un rapport très-étendu au conseil provincial de Frise, par lequel il démontre avoir pratiqué l'inoculation de cette maladie en 1849.

La vie des champs, journal publié à Paris, signale dans son n° du 15 juillet la publication d'une brochure de M. le docteur de Saive de Liège, par laquelle il prouve que l'idée de l'inoculation lui appartient et que M. Willems n'est que son incapable et inhabile plagiaire (1).

Voici ce que nous y lisons à ce sujet :

- M. le docteur De Saive ne s'est pas borné à prouver que
- son compétiteur (M. Willems) n'avait pas découvert l'inoculation, il a tenu à montrer que, loin d'être capable de remplir
- le rôle de novateur, il n'avait pas même compris ce que c'était
- que l'inoculation, sur laquelle il n'avait émis que des idées
- erronées. M. le docteur De Saive s'est acquitté de cette partie
- de son travail avec une supériorité de talent qu'on retrouve
- dans ses écrits. Il est impossible, en effet, de donner une leçon à
- la fois plus digne et plus sérieuse à un jeune homme qui cherche à sortir de l'obscurité scientifique par la porte du plagiat et
- de l'usurpation. •

(1) Dans cette brochure, M. De Saive dit avoir eu une entrevue avec M. Willems à Hasselt le 16 février 1851. Cette date est exacte ; moi-même j'ai conduit M. De Saive en la demeure de M. Willems.

Poursuivons : M. Willems (page 6) fait appel à la haute impartialité de M. le Ministre pour apprécier convenablement *d'après ses désirs*, les erreurs qui fourmillent dans le rapport de la commission belge, rapport qu'il prétend réfuter : Eh bien ! moi aussi, j'ai recours à la haute impartialité de M. le Ministre, qui, après avoir lu mes observations, n'en sera certes que mieux éclairé pour asséoir son jugement.

Si M. Willems (même page) a eu en vue d'atteindre la commission locale, dont j'ai l'honneur de faire partie, je lui dirai que je n'ai pas exprimé mon opinion personnelle, mais que j'ai été tout simplement l'écho des faits accomplis sous les yeux de tout le monde.

Ceci étant dit, je ne suivrai pas M. Willems dans la longue et pénible dissertation, par laquelle il essaie vainement de contrebalancer les conclusions de la commission belge qui lui sont défavorables avec celles de la commission neerlandaise, qui lui sont à peu près favorables.

L'une, comme l'autre de ces commissions, était à coup-sûr composée d'hommes également honorables, également capables d'apprécier la question sous toutes ses faces ; mais, qu'on me permette de le dire, il n'y a pas de comparaison possible entre les rapports des deux commissions, celui de la commission belge l'emportant de cent pour cent sur celui de la commission hollandaise, qui n'a d'ailleurs opéré que sur un très petit nombre de sujets et dans un espace de temps évidemment trop court pour pouvoir conclure convenablement. Toutefois, je suis parfaitement d'accord avec la commission d'agriculture d'Utrecht, en me basant sur mon expérience. Je ne conseillerai jamais d'inoculer le bétail d'une étable où la maladie ne sévit pas, voici pourquoi :

Chez la veuve Kellens à Diepenbeek une bête a succombé par suite de l'inoculation d'après le système du docteur Willems, et l'épizootie a continué à sévir dans ses étables, alors qu'antérieurement elle y était inconnue. Chez M. De Luesmans la maladie n'a jamais régné, une belle vache de race hollandaise inoculée par précaution par M. Vaes, est morte, suite de l'opération, etc. etc. etc.

S'attaquant ensuite à la commission locale de Hasselt, qui ne partage pas son *optimisme quand même*, M. Willems dit, qu'au **DÉBUT MÊME** de ses expériences,, il a dû déjà cesser toute relation avec elle, après avoir toutefois informé du fait M. le Mi-

nistre par une lettre du 8 novembre 1852 ; eh bien ! on ne lira pas sans intérêt, que les contestations incessantes auxquelles donnaient lieu les travaux de cette commission étaient telles, que j'avais pris, moi, la détermination de m'en retirer; et on comprendra ensuite, de quelle manière M. Willems a voulu cesser ses relations avec cette commission. Mais, ici, pour saisir la valeur de ce que M. Willems avance à ce sujet, il faut, que mes lecteurs fassent attention aux dates, en remarquant que la dépêche ministérielle que je reproduis ici, est antérieure à la lettre dont parle M. Willems.

Voici cette pièce, qui fait suite à une autre lettre de M. Willems, lettre que je reproduis d'abord :

Hasselt, le 22 octobre 1852.

Monsieur le Ministre,

Dans le nombre si considérable de bêtes bovines, qui ont subi l'inoculation de la pleuropneumonie, par les soins de M. Vaes, artiste vétérinaire et par mes propres soins, un seul bœuf, appartenant à M. Thiers, et sur lequel l'inoculation n'avait pas produit d'effet local consécutif à l'inoculation, a encore contracté la pleuropneumonie.

Un second fait de ce genre s'est présenté aujourd'hui chez M. Van Straelen, distillateur, sur un bœuf qui a été inoculé par moi le 9 septembre ; Messieurs les Membres de la commission locale ont constaté le fait, et ont fait l'autopsie du bœuf de M. Van Straelen.

Voilà les deux seuls faits, Monsieur le Ministre, des bêtes bovines qui ont encore contracté la pleuropneumonie, après avoir été inoculées, sur au moins les deux tiers de toutes les bêtes bovines que renferme la ville de Hasselt, et qui ont été opérées par M. Vaes et par moi depuis environ 6 mois.

Il est très-étonnant, M. le Ministre, que sur le tiers qui reste et qui n'a pas été opéré par nous, les cas du genre précité ont été plus fréquents ; cela dépend probablement de la manière de faire.

Comme jusqu'à présent, M. le Ministre, la commission locale n'a pas employé d'autre moyen, pour affirmer qu'une bête bovine a été inoculée ou non, qu'une attestation verbale du propriétaire, il est à craindre que votre dépêche du 10 septembre ne prête à la fraude.

Dans la période de l'année où nous nous trouvons, la ville de Hasselt comptait, les années précédentes, un nombre considérable de bêtes malades de la pleuropneumonie ; aujourd'hui le cas est tellement rare, qu'on ne voit plus aucune bête malade de Hasselt dans les marchés des grandes villes de la Belgique.

Agréez, M. le Ministre, l'assurance de la haute considération de

Votre très-humble serviteur,

(Signé) L. WILLEMS.

P.S. J'ai l'honneur de joindre à cette lettre les pièces concernant l'enfouissement d'un bœuf, victime de mes expériences.

Voici la réponse ministérielle :

Bruxelles, le 29 octobre 1852.

Monsieur le Gouverneur,

Je crois devoir vous transmettre la lettre ci-jointe de M. le docteur Willems, en vous priant de la communiquer à la commission locale, que vous avez instituée à Hasselt, et d'inviter celle-ci à vous donner des éclaircissements sur les faits contradictoires qui y sont signalés.

M. le docteur Willems, ne semble reconnaître que deux cas, dans lesquels des animaux dûment inoculés ont été ensuite atteints de la pneumonie épizootique, tandis que des communications faites par la commission de Hasselt à la commission centrale, il résulterait que ce nombre est au moins de 8 à 9.

D'autre part, je remarque que M. Willems impute à la commission instituée par vous, qu'elle se contente de l'affirmation du propriétaire, pour déclarer qu'un animal atteint de pneumonie a été inoculé, tandis qu'il résulte des procès-verbaux de la commission qu'elle se fonde à la fois sur l'assertion du propriétaire et de l'homme de l'art, par lequel l'opération a été pratiquée, et il est probable que ceux-ci ont, outre les pièces pathologiques, des moyens de vérification propres à prévenir l'erreur.

Il me revient, Monsieur le Gouverneur, que les contestations incessantes, auxquelles les travaux de la commission locale de Hasselt donnent lieu, sont telles que *quelques-uns de ses membres, fatigués de voir soupçonner, à tout propos leur impartialité, sont décidés à se démettre de leurs fonctions.*

J'espère, Monsieur le Gouverneur, que vous parviendrez à les faire revenir de cette décision, et qu'en les informant que je suis très-satisfait de leurs opérations, vous parviendrez à les engager à prêter, jusqu'au bout, leur concours zélé et impartial à l'administration.

Je crois devoir vous rappeler, à cette occasion ma dépêche du

Le Ministre de l'Intérieur,

(Signé) CH. ROGIER.

D'après la date de cette dépêche, M. Willems ne dit donc pas la vérité, en nous apprenant qu'il a dû cesser dès le début même de ses expériences, ses relations avec la commission de Hasselt, instituée le 13 juillet de la même année. Il cherche à donner le change ici en se posant en victime de notre *impartialité*. D'ailleurs les membres de la commission gouvernementale ne sont pas mieux traités par ce docteur, que ceux de la commission locale, car, page 11, il écrit, en toutes lettres, que ces Messieurs ont eu grand soin d'écartier tout ce qui était favorable à l'inoculation, alors qu'il est prouvé qu'elle a reproduit tous les faits *pour* et *contre* le système avec une rare précision, et que tout le monde sait que M. Willems seul, dans ses réclames, écarte avec soin, tout ce qui ne lui est pas favorable.

En ce qu'il avance ensuite page 11, concernant les bêtes mortes à la suite de l'inoculation au fanon et au garrot, je vais prouver ici encore que son assertion ne porte pas le cachet de la vérité par rapport au nombre qu'il signale, en rectifiant celui de la commission centrale, car il est faux que 2 bêtes sont mortes chez le brasseur Maris ; une seule bête a succombé au lieu de deux, et dans ce cas encore (qu'on le remarque bien) il s'agissait d'une expérimentation spéciale ; j'avais plutôt pour but de m'assurer de la puissance de contagion de la maladie que de la question prophylactique, puisqu'ici j'ai introduit un morceau de poumon entier sous la peau du fanon, l'animal a succombé le 13^e jour après l'opération. La négroscopie que j'ai faite de cette bête m'a prouvé que les lésions pathologiques que Vix dit avoir trouvées sur les 4 animaux, victimes aussi de ses expériences, n'étaient pas les mêmes. Les deux poumons étaient très-sains.

Dans la seconde expérience, une gouttelette, grosse comme la

tête d'une épingle, de virus recueilli dans le tissu cellulaire interlobulaire d'un poumon de bœuf atteint de la p'^{re}europeumonie exsudative à son deuxième degré d'évolution, est introduite sous le derme de la région du fanon. La tuméfaction produit par l'inoculation n'a pas dépassé en volume la grosseur d'une tête d'enfant. Un cauter à pointe chauffé à blanc a été introduit dans cette tumeur, la suppuration s'établit facilement et la résolution a eu lieu quelques jours plus tard.

Le recueil de médecine vétérinaire pratique mentionne encore d'après une réclame de M. Willems qu'une bête à cornes serait morte chez le distillateur Liessens, à la suite de l'inoculation au fanon. Ce fait est également faux.

Chez cet engrisseur aucune bête n'a été opérée à cette région ; mais j'ajouterais l'étable de ce distillateur aux faits défavorables à l'inoculation, car sur 8 bêtes inoculées à la queue avec le présumé virus exprimé d'un poumon malade au moment même de pratiquer l'inoculation, 4 ont horriblement souffert des suites de l'opération, une de celles-ci, quoiqu'ayant miraculeusement échappé à la mort, a été vendue trois mois après sa guérison ; elle ne s'engraissait plus, et avait l'anus presqu'oblitéré, circonstance qui empêchait la fonction de la défécation.

La note que M. Willems donne au bas de la page 12 est encore empreinte de mensonge. Il y dit que *2 bêtes seulement* ont succombé aux suites de l'inoculation, et que 2500 bêtes ont été opérées pendant le semestre d'hiver, alors qu'il est prouvé que le nombre des morts est beaucoup plus considérable et que celui des bêtes inoculées est moindre. Le résultat officiel n'en est pas encore connu, mais je pense qu'il se réduira à 1500 au lieu de 2500, différence en moins de mille bêtes. Au tableau de la commission centrale, (page 174 bis) M. Willems figure encore comme ayant fait 964 inoculations à Hasselt, tandis que ces mêmes opérations sont respectivement portées en compte par les médecins vétérinaires de cette ville, ce qui réduit le total des 5301 têtes de gros bétail inoculé en Belgique à 4,337.

M. Willems n'a garde de parler de cette erreur et l'on sait pourquoi.

Je dirai aussi en passant que M. Willems exagère au moins de 1800 bêtes bovines inoculées à Hasselt, quand il nous avance page 25 de sa brochure que l'application de son présumé préservatif a été faite sur 6000 animaux;

En inoculant au garrot le bœuf de Van Straelen, je n'ai pas voulu porter une modification au système du docteur Willems. Il y a plus, la priorité de l'opération lui appartient de droit, et si j'ai suivi son exemple, je n'ai eu en vue que de m'assurer, si le virus secondaire possérait encore la vertu du pré-tendu virus primitif. Voici comment j'ai procédé : j'ai recueilli de la sérosité sur un bœuf inoculé *au garrot* par M. Willems même, pour la déposer à la même région d'un autre bœuf, appartenant à M. Van Straelen. Il est vrai que ce bœuf a succombé aux suites de cette inoculation ; mais, je me rappelle d'avoir lu dans une lettre de M. Willems, qu'il a envoyé dans des bocaux d'esprit de vin des parties de ce bœuf aux quatre coins du monde, qu'il écrivait qu'il devait ces pièces non-seulement à l'*obligeance*, mais aussi à l'*imprudence* de M. Maris. Or, comme M. Willems a le premier inoculé *au garrot*, son imprudence doit naturellement se placer en première ligne.

Et puis, comment se fait-il que le bœuf de M. Van Straelen inoculé par moi au garrot, si imprudemment, l'ait été aussi au fanon d'après le véridique et charitable M. Willems comme il l'avance dans le Journal d'agriculture pratique de M. le professeur Morren ? Comment va-t-il nous expliquer ce *bis in idem* ? Evidemment c'est trop charger.

Après cela, je veux bien avouer, que le 21 mai 1852, j'ai inoculé un bœuf, comme M. Willems l'avance, à l'insu du propriétaire, mais je n'ai pas pour cela voulu en faire un secret absolu, puisque M. Willems a pu en suivre comme moi tous les phénomènes, et que c'est par cet estimable docteur et moi que le 25 du même mois ce fait a été porté à la connaissance de MM. Wellenberg et Jennes, membres de la commission hollandaise, ainsi qu'à M. Sauveur, membre de la commission belge. D'ailleurs, ce bœuf ayant péri, j'en ai indemnisé le propriétaire de mes *propres écus*, et ce fait, si méchamment invoqué à ma charge par M. le docteur, vient me servir ici pour lui donner un démenti formel, lorsque, cherchant à *relever encore un point important dans l'histoire de l'inoculation de la pleuropneumonie*, il s'adjuge, de la manière la plus superbe, le titre d'inventeur de cette précieuse trouvaille, **LE VIRUS SECONDAIRE !**

M. Willems n'est ni plus vrai ni plus conscientieux quand il dit ensuite que 17 bêtes sur 39 ont péri à la suite de mon innovation, car mon rapport officiel transmis au département de l'inté-

rieur constate 39 bêtes inoculées au fanon, dont M. Willem's en retranche 9 en y ajoutant 2 d'un autre côté pour augmenter le nombre des insuccès, dans une lettre à M. le Ministre de l'intérieur (8 octobre 1852, page 52 du rapport officiel) et pour faire mousser un fait en faveur de son système, M. Willem's dit que chez M. Claes à Herkenrode 16 bêtes sont inoculées au fanon et 10 à la queue. Ailleurs il dit encore que ce sont 14 *vaches laitières inoculées au fanon, qui ensemble ne donnent plus trois litres de lait par jour*, tandis qu'il n'y avait que 2 veaux inoculés à la queue, dont un contracta la maladie plutard, et parmi les animaux inoculés au fanon ne figurent que 10 vaches à lait. Dans différentes autres productions et toujours sur le même sujet, M. Willem's est encore en contradiction avec lui-même. Et voilà comme il écrit l'histoire !

Voyons si ce que M. Willem's dit à sa page 18, concernant mes prétdus essais infructueux faits chez MM. Nys, frères, est plus exact.

Le 13 juillet et non le 8 août, comme l'écrit étourdiment M. Willem's, j'ai inoculé chez MM. Nys, frères, 6 bêtes avec du virus secondaire. Ce virus avait été recueilli par moi et M. Casimir Nys dans un dessus de tasse, que ce même M. Casimir Nys tenait, pendant que j'opérais les bêtes, alors que son domestique H. Dévue les tenait par la tête. Ce virus secondaire, qui était de la sérosité, était pris de la queue d'un autre bœuf inoculé par M. Willem's le 19 juin et qui présentait une complication grave.

Toutes les autres inoculations y ont été faites par M. Willem's même, son frère ou par les propriétaires.

On le voit donc, je n'étais pas muni, comme M. Willem's l'avance, de trois fioles contenant du virus modifié par moi; et si ses inoculations n'ont pas été fructueuses, c'est que mon virus secondaire, tout frais, tout chaud, pris, comme je l'ai dit, séanes tenante, à la queue d'un bœuf opéré avec un trop plein succès, n'a pas été absorbé, voilà tout.

Ce qui saute aux yeux dans le mensonge que M. Willem's cherche encore à débiter dans cette circonstance, c'est qu'il a oublié de parcourir le rapport que j'ai envoyé au département de l'intérieur, document officiel, dans lequel la date du 8 août, qu'il invente, ne figure pas. Si M. Willem's avait encore consulté un calendrier, il se serait aussi apperçu que ce jour-là était un dimanche, et tout le monde sait qu'à Hasselt, ce jour n'est pas

consacré aux opérations profanes. M. Willems oublie encore que dans la réclame qu'il a publié dans le journal le *onafhankelyke* du 11 novembre 1852, il remercie les sieurs Nys de leur concours pour ses propres expériences en fesant en même-temps connaître au public qu'il a opéré leurs animaux gratuitement.

Poursuivons cette histoire. Le 17 du même mois, un des bœufs fut inoculé pour la seconde fois. Le frère de M. Willems y inocula en ma présence, et en celle des garçons d'écurie H. Devue et J. Douchie 30 bêtes, quelques-unes de celles-ci ont présenté des complications graves; le 5 août il a inoculé 31 animaux et le 2 septembre 27 bêtes à cornes, que j'ai perdues de vue. Pendant la séance de la commission locale tenue le 18 août 1853, (séance dans laquelle tous les membres ont à l'unanimité donné leur démission en suite d'insinuations aussi malveillantes qu'inconvenantes que M. Willems a débité contre elle). M. Vaes, interpellé par moi sur ce fait, dit en présence de tous les membres présents, qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il aurait été appelé à recommencer *ma besogne si mal faite*, comme le dit si méchamment M. Willems, sur des bêtes à cornes primitive-ment opérées par moi, chez MM. Nys ou partout ailleurs.

Je ne suivrai pas M. Willems dans la longue énumération qu'il donne à M. le Ministre, des renseignements et des faits inexacts que la commission centrale aurait invoqués en sa défaveur; mais je dirai cependant, pour ce qui me concerne, que l'histoire de Herckenrode (page 15) n'a pu être porté à la connaissance de la commission centrale par mon rapport du 15 décembre 1852, alors que le fait en faveur de l'inoculation que M. Willems invoque, date de cette année seulement; par conséquent ce fait est postérieur à l'envoi du document officiel.

Je répondrai encore que les faits de l'étable de Van Straelen ont été portés à la connaissance de la commission centrale, que ces étables n'étaient pas, comme l'avance M. Willems, ravagées par le fléau, puisque le 27 mai, il n'y avait eu que deux animaux malades, et que c'est moi, qui y ai fait les premières inoculations, qui ont d'abord prouvé en faveur du système, puis une bête non inoculée y a contracté la pleuropneumonie, ensuite trois autres inoculées, dont une à succès manifeste par M. le docteur Willems même et les 2 autres par moi. J'ajouterai que ces opérations n'ont pas été faites autrement que celles pratiquées chez MM. Fabry et J. J. Vanvinckeroye et que là cependant le succès a été encore moins favorable qu'ici.

Un dernier mot là dessus. Pourquoi M. Willems s'est-il tu sur les cas de récidives qui se sont présentés dans cette étable chez des animaux inoculés avec succès complet ?

Pourquoi n'avoue-t-il pas comme moi, tout ce qui se présente de favorable et de défavorable au système ?

Quant au naufrage qu'a subi son bon système à Nimy-Maisières (page 16) il va sans dire encore que M. Willems n'en avouera rien, et qu'il cherchera n'importe à quel prix, à en atténuer au moins les effets. Comment s'y prendra t-il ? Voici : en cherchant à mettre en suspicion tous les médecins vétérinaires, qui n'admettent pas ses prétentions et plus particulièrement celui qui se trouvait sur les lieux, Or, il suffira de dire que cette seule personne dont parle M. Willems, qui a observé la marche de l'épidémie à Nimy-Maisières, est le médecin vétérinaire du gouvernement à Mons, M. Dumont, et que celui-ci doit à coup-sûr tout au moins autant de confiance au public que M. Willems ou tout autre.

Au surplus, M. Willems lui même n'a-t-il pas réinoculé là au *fanon*, une vache qui n'en a pas moins contracté pour cela l'affection pulmonaire ? qu'il nie, s'il l'ose !

Mais puisque M. Willems ne trouve pas ici toutes ses garanties, les vétérinaires lui étant suspects quand ils contrôlent *seuls*, ne pourrais-je pas si cela entrat dans mes vues lui citer une localité, où les inoculations ont été pratiquées littéralement comme le prescrit M. Willems, puis exactement suivis, par un docteur en médecine et deux médecins vétérinaires et que là aussi le résultat en a été des plus négatifs.

Et pour ce qui concerne *l'enlèvement du bout de la queue* dont il m'accuse, (page 16), peut-il en rester quelque chose quand on a lu le beau compliment que M. Willems a reçu à ce sujet de la part de M. le Ministre de l'intérieur !

Poursuivons :

(Page 16). *Il a été dit que toutes les bêtes, bien ou mal opérées à Hasselt; qui, après l'inoculation ont encore subi les influences de l'épidémie, avaient été inoculées avec succès.*

Il est faux qu'on ait avancé que toutes les bêtes inoculées avec succès ont contracté la maladie après; car pour mon compte j'ai signalé les animaux tels que je les ai vus; mais ce que je puis dire et soutenir c'est que DES ANIMAUX INOCULÉS AVEC SUCCÈS N'EN ONT PAS MOINS CONTRACTÉ L'AFFECTION EN PLUS GRAND NOMBRE.

BRE QUE CEUX CHEZ LESQUELS LES PHÉNOMÈNES DE L'INOCULATION SE SONT PASSÉS D'UNE MANIÈRE DOUTEUSE, que M. Willems nous explique ce fait ! Comme preuve, entre'autre de ce que j'avance, je ne signalerai que deux bœufs inoculés par des professeurs anglais et devenus malades dans l'étable de M. Willems. Ces bœufs avaient été marqués par les soins d'un membre de la commission locale, M. Vaes, qui d'après les instructions existantes ne peut marquer les animaux opérés par M. Willems, qu'après que celui-ci l'a autorisé à l'application de la marque, laquelle est la preuve incontestable que l'opération a été faite d'une manière non équivoque.

De son côté M. Willems, dit que ces deux bœufs ont été inoculés *avec du pus (pas la lymphé)*. De l'autre, M. Simonds, professeur à l'école royale vétérinaire à Londres, avance que M. Willems a inoculé en sa présence et en celle de M. Morton, deux bêtes dans ses étables *avec un fluide sero visqueux (bien la lymphé)*, puisé par une incision à la queue fortement tuméfiée d'un bœuf inoculé. Sur la demande de M. Simonds si ce virus était bon, M. Willems lui assura non-seulement qu'il était très-bon, mais il en recueillit sur une plaque de verre qu'il remit à M. Simonds, et que celui-ci a emporté en Angleterre.

M. Simonds réserve la question de l'identité des animaux.

Page 17, M. Willems fait des efforts bien malheureux pour amoindrir la catégorie des faits défavorables cités par la commission belge qui a commis d'énormes erreurs. Eh bien, je dois dire que, s'il y a des erreurs calculées à redresser, ce sont bien ceux dont M. Willems veut me rendre responsable dans les 2^e, 3^e et 4^e faits signalés par lui, car il parle seulement de 18 cas défavorables observés à Hasselt, tandis qu'il y passe sous silence les nombreux sinistres qu'il a subis dans ses propres expérimentations.

Et puis quant au 2^e fait, M. Willems doit être doué de la plus insigne mauvaise foi pour oser avancer, comme il le fait, que le bœuf de MM. De Borman, frères, avait été inoculé le 5 août, tandis que l'opération a positivement eu lieu le 27 juillet. D'ailleurs je demanderai à mon tour à M. Willems pour quelle raison il ne produit pas une déclaration de MM. De Borman à l'appui de ce qu'il avance. Cette déclaration ne lui a-t-elle pas été refusée tout net ? M. Willems aurait donc mieux fait de laisser passer sous silence ce fait que l'agenda de MM. De Borman renverse

complètement, on lit dans cet agenda la note suivante, note qui a été montrée à M. le docteur Willems, même avant la publication de sa brochure.

En regard à la date du 27 juillet, 3 bœufs sont achetés au marchand Adams, pour la somme de pièces de 5 francs; que ces bœufs sont inoculés le même jour par M. Willems et plus avant, mais en regard de la date du 24 août : le bœuf inoculé le 27 juillet par M. Willems, est mort par suite de l'opération.

Comme on le voit, la relation donnée par mon compétiteur est d'un point à l'autre contraire à la vérité et cela parce qu'il était dans son intérêt de la présenter de cette manière pour induire ses lecteurs en erreur, et leur faire croire que l'affection épidéotique chez cet animal a précédé à la date de l'opération! On n'est pas plus habile!

Que peuvent maintenant signifier les 3^e et 4^e faits dont j'ai déjà parlé? Evidemment il faut les regarder comme étant de la même valeur.

Que dire de la déclaration de complaisance qui a été délivrée par M. Thiers? Que cette déclaration doit être mise sur la même ligne que celle que le respectable M. De Luesemans lui a signée (probablement sans l'avoir lue).

La déclaration que 15 distillateurs ont délivrée à M. Willems, et qui a fait la base de la réclame flatteuse qu'il s'est fait adresser par le journal le *Onafshankelyke* du 13 novembre 1852, je ne veux pas l'analyser aujourd'hui; je laisserai de côté les motifs pour lesquels des personnes des plus honorables, n'y ont pas apposé leur signature et la valeur de chacune d'elles en particulier. Je me réserve d'y revenir en temps et lieu; je dirai en passant que je ne conseillerai cependant pas à M. Willems de faire une seconde tournée de recrutement de signatures, car je suis convaincu d'avance qu'elle lui réussirait moins bien que celle du 8 novembre dernier.

Seulement, j'ai une question à poser : Pourquoi le nom de M. De Luesemans ne figure-t-il pas dans la réclame du journal de Hasselt? et pourquoi ce nom respectable se trouve-t-il dans la pièce transmise à M. le Ministre par M. Willems, pièce dont la copie a été expédiée aux quatre coins du monde? Que M. Willems explique ces faits contradictoires!

Voilà bien des choses que l'on ignore à Hasselt et à Bruxelles en même temps, et qui toutes ont leur valeur, comme on le voit:

Si je lève un coin de ce voile qui les couvrait, ce n'est pas par haine ni par mauvaise passion, que j'agis ainsi, mais tout simplement parceque *j'y suis forcé*. M. Willems n'a-t-il pas été des plus injuste et des plus impitoyable pour moi ?

Voici la déclaration qui fera connaître le motif pour lequel M. le docteur Willems n'a pas fait valoir le nom de M. De Luesemans dans sa réclame insérée dans le journal de Hasselt :

« Les soussignés, distillateurs de la ville de Hasselt, déclarent
» que depuis que l'inoculation de la pleuropneumonie, inventée
» par le docteur Willems, a été pratiquée dans leurs étables,
» ils ont été entièrement délivrés du fléau qui ravageait constam-
» ment, et depuis un grand nombre d'années, leurs bêtes bovines.
» (signé) J. De Luesemans,

« Hasselt, le 5 novembre 1852.

« Vu pour légalisation des signatures de MM. J. De Luesemans
» et , distillateurs en cette ville.

Le Bourgmestre,

» (signé) M. A. Bamps. .

Voici maintenant ma réponse : *il est de notoriété publique, que M. De Luesemans, distillateur, à Hasselt, n'a jamais possédé dans ses étables une seule bête-à-cornes affectée de la pleuropneumonie exsudative.*

Comment, *M. Willems, qui sait dans son âme et conscience, qu'il est de notoriété publique que M. De Luesemans n'a jamais eu une seule bête-à-cornes atteinte de la pleuropneumonie exsudative dans ses étables*, exhibe-t-il à M. le Ministre, une déclaration qu'il n'a pas osé faire voir à ses concitoyens ? La chose s'explique toute seule, c'est parcequ'à Bruxelles on ne pouvait pas douter du fait, tandis qu'à Hasselt on connaissait la vérité. M. Willems a voulu surprendre adroitement, sans donner l'éveil sur la supercherie employée.

Quel effet doit produire la connaissance d'un pareil fait parmi ses concitoyens ? Il ne peut avoir d'autre résultat que de faire suspecter la véracité de tout ce que M. Willems nous a produit d'éloges en faveur de son système, et d'ôter toute valeur aux documents qu'il pourrait encore sur ce point exibé par la suite. Quel sera encore le jugement de M. le Ministre, à la haute impartialité duquel M. Willems fait un appel ?

Poursuivons notre analyse et voyons (page 22) si M. Willems réussira mieux à dénaturer le sens de mes rapports :

Le médecin de Hasselt rapporte qu'en 1851 le nombre des animaux officiellement malades de la pleuropneumonie s'élevait à 3497 pour tout le royaume, et il nous apprend que le relevé de 1852 n'est point encore publié.

Voici la vérité :

Les années 1840, 1844 et 1851 ont été désastreuses pour les engrasseurs de Hasselt. En revanche, la maladie était à sa période de déclin à commencer du mois de janvier 1852, et ce bien-être se fit encore plus sentir au moment même où l'inoculation a été pratiquée sur les bêtes d'engrais à Hasselt.

Je mets de côté le rapport de la commission provinciale du Limbourg de 1852, parcequ'à mon avis il est de nulle valeur, comme ayant été élaboré par des personnes directement intéressées dans la question de l'inoculation du bétail (1).

Continuons (page 22) :

M. Willems affirme qu'au commencement de 1852, la maladie a suivi sa marche ascendante à Hasselt et dans toute la province de Limbourg, et que ce n'est que dans le dernier trimestre de cette année et dans les premiers mois de 1853, c'est-à-dire quand la pratique de l'inoculation a été généralement répandue, que la pleuropneumonie a marché vers sa période de déclin.

Il en trouve la preuve :

1^o *Dans le rapport de la commission provinciale d'agriculture du Limbourg ;*

2^o En ce que la ville de Hasselt expédiait chaque semaine en moyenne 18 bœufs malades pour le marché de Bruxelles et de Liège, soit 923 par année.

3^o Dans mon rapport adressé à M. le Gouverneur de la province, sur l'état sanitaire du bétail du 1^{er} trimestre 1852 ; rapport que M. Willems dit exagéré et dans lequel figure le chiffre de 1300 bêtes affectées de pleuropneumonie exsudative en 1851, *Ces chiffres officiels*, dit-il, attestent que la maladie était loin d'être à sa période de déclin, lors de l'application, dans le pays, de l'inoculation du virus pneumonique ; elle sévissait au contraire avec une très-grande intensité. D'où il résulte que l'argument

(1) M. Willems, père du docteur, en est le président ; M. F. Willems, frère du docteur, en est le secrétaire.

» essentiel de la commission échoue contre l'autorité même des
» faits les plus vulgaires.

» Chacun sait, par exemple, que le 29 avril 1852, les étables
» de MM, les distillateurs de Hasselt renfermèrent un grand nom-
» bre d'animaux malades, et qu'au fur et à mesure que l'inocu-
» lation y a été pratiquée, la pleuropneumonie les a abandonnées.
» Cela est si vrai, qu'aujourd'hui, le fléau n'est plus connu de
» ces honorables industriels que par de tristes souvenirs. Aussi
» 6000 animaux y ont reçu l'application du préservatif. La dé-
» claration unanime de MM. les distillateurs (page 68 de la publi-
» cation officielle) est un témoignage éclatant rendu à la vérité. »

Développons ces divers points et prouvons une fois de plus au lecteur que M. Willems, en cherchant à détourner l'attention et le sens de mes rapports, a été on ne peut plus maladroit ici. Il s'est blessé avec un grattoir, dont il n'a pas su se servir.

Pour bien faire ressortir la portée de mon assertion, je de-
vrais entrer dans de longs détails ; je devrais parcourir l'énorme
dossier de notes que je possède concernant la pleuropneumonie
depuis ma sortie de l'école vétérinaire de Bruxelles (1837) pour
en extraire divers passages. Je crois cependant que je puis m'en
dispenser, ayant l'intention de paginer un jour ces notes. Je n'en
prendrai donc que ce qu'il faut strictement pour me faire com-
prendre dans la réfutation que je veux faire des assertions men-
songères et exagérées de mon compétiteur.

D'après le rapport de la province de Limbourg, que M. Willems indique en sa faveur, le nombre de bêtes reconnues officiellement atteintes de la pleuropneumonie s'est élevé pour la ville de Hasselt :

En 1849	10.
» 1850	69.
» 1851	67.
» 1852	134.

D'après ces chiffres, la maladie serait dans sa période de recru-
descence en 1852, et le premier venu s'étonnera que malgré
l'inoculation, une marche progressive se constate dans la ville
de Hasselt.

Les choses ne se sont pas passées ainsi, et MM. Willems, père,
président de la commission d'agriculture du Limbourg est dans
une erreur profonde.

des
les
com-
muni-
cées.
de
aussi
dé-
bli-
au
et
Il
de-
rme
nie
our
l'en
n'en
com-
en-
Vil-
ciel-
ville

er-
gré
ville

ère,
dans

Voici la vérité :

De 1845 à 1849, il y a eu à Hasselt et dans ses environs en moyenne 250 bêtes atteintes de l'épidémie.

En 1850 pour Hasselt et les pays limitrophes, le nombre peut en être porté à 500.

En 1851 à 1850.

De 1849 à 1851, la maladie a donc fait des progrès notables.

A l'appui de ce que j'avance, et pour prouver que la commission d'agriculture de cette province est en défaut, je dirai aux incrédules et surtout à M. le docteur Willems, qui trouve de l'exagération dans mon assertion, de consulter le rapport que j'ai transmis au département de l'Intérieur à l'occasion de l'emploi du sulfate de fer dans le traitement de la péripneumonie exsudative. J'y cite 330 faits pratiques observés sur 558 têtes de gros bétail, et on y verra encore, les noms, prénoms des propriétaires chez lesquels j'ai traité les animaux, ainsi que le signallement de ceux-ci.

Mais, pourra-t-on m'objecter, d'où vient la différence qui existe entre les nombres cités par la commission d'agriculture et par moi ? Elle tient uniquement à ce que la commission d'agriculture néglige, pour faire ses rapports, de demander des renseignements à ceux qui peuvent les donner. Ainsi pourquoi se borne-t-elle à ne demander ces renseignements qu'aux vétérinaires missionnés ?

Ma nomination de vétérinaire du gouvernement date de 1852; ce n'est donc que depuis cette époque que mes rapports sur l'état sanitaire du bétail ont été transmis à M. le Gouverneur de la province. Le nombre d'animaux pneumoniques qui figurent sur les tableaux annexés à ces mêmes rapports, est de 94 pour Hasselt, pour toute l'année 1852. En ne faisant pas figurer, comme cela se pratiquait antérieurement à 1852, les animaux affectés de la maladie épidémique observés par moi, ou en défaillant le chiffre de 94, du total des 134 bêtes affectées de la pleuropneumonie, portées à la connaissance de la commission d'agriculture, il restera juste un nombre de 40 animaux. Ce chiffre est ainsi inférieur à celui de l'année 1851, et prouve que la maladie n'était pas dans une période de recrudescence comme le prétend M. Willems.

Le 8 mars 1852, M. Willièm, médecin vétérinaire du gouvernement à Bertrix, fut autorisé par ordre de M. le Ministre

de l'Intérieur, à se rendre à Hasselt, à l'effet d'y expérimenter une nouvelle méthode qu'il préconisait pour la guérison de la pleuropneumonie exsudative.

M. le Ministre l'envoya de préférence au chef-lieu de la province de Limbourg, comme étant l'un des principaux foyers de cette maladie, en invitant M. Willième de se mettre en rapport avec moi, qui de mon côté étais invité à fournir à M. Willième le moyen d'appliquer sa médication sur une vaste échelle.

Laissons parler mon collègue Luxembourgeois dans son rapport à M. le Ministre de l'Intérieur.

« Le 8 mars dernier, je suis parti pour Hasselt, où je suis arrivé le lendemain soir, je me suis immédiatement mis en rapport avec M. Maris, médecin vétérinaire du gouvernement y demeurant, ce collègue m'a secondé de la manière la plus désintéressée pendant tout le temps que j'y suis demeuré, c'est-à-dire jusqu'au 14 avril courant, il m'a même

• • • • • il résulte, M. le Ministre : 1^o que de toutes les bêtes à cornes que j'ai eues à traiter depuis le 9 mars, jour de mon arrivée à Hasselt, jusqu'au 14 avril courant, jour de mon départ, et qui sont seulement au nombre de 9, je n'en ai eu que quatre à la seconde période de l'affection, c'est-à-dire à celle où, d'après les méthodes ordinaires de traitement, on en guérit et on en laisse périr, et que chez les cinq autres, la maladie était arrivée à la troisième période, c'est à-dire à celle où l'affection est pour ainsi dire toujours incurable

Voici le tableau de toutes les bêtes à cornes qui ont été traitées par M. Willième :

N° d'ordre.	DATES.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES.	DOMICILE.	ESPÈCE et NOMBRE d'animaux.	NOMS DES VÉTÉRINAIRES appelés en 1 ^{er} lieu.	OBSERVATIONS.
1	12 mars	Ad. Thioelen	Bindervelt	3 vaches	Foelen	
	13 id.	Id.	Id.	1 génisse	Id.	
2	12 id.	J. Fabry	Hasselt	1 bœuf	Maris	
3	14 id.	R. Van Straelen	Id.	1 bœuf	Id.	
4	17 id.	V° Verjans	Id.	1 vache	Vaes	
5	28 id.	Blokmans	Id.	1 id.	Maris	
6	6 avril	J. Michiels	Bindervelt	1 id.	De Schrynenmakers	
TOTAL . . .				9 bœufs		

Dont 4 seulement à Hasselt. Il y faut ajouter un animal que M. Willième n'a pas traité, ce qui porte ce nombre à 5 bêtes à grosses cornes, atteintes de la pleuropneumonie, en 5 semaines de temps.

D'après ce petit tableau, il est très facile de voir, que pour pouvoir expérimenter le moyen de M. Willième, il fallait écrire à tous les collègues de nos environs pour ne pas devoir rester dans l'inaction à Hasselt.

Il est donc encore prouvé à l'évidence que dans la clientelle de M. Vaes et la mienne, il y avait un interrègne dans l'épizootie ; que cet interrègne se remarquait surtout au moment que le mémoire de M. Willems parut, et qu'ajors aucune inoculation n'était encore pratiquée à Hasselt. C'est encore une preuve irréfragable.

Voici du reste une troisième :

Dans la séance du 31 juillet 1852 de l'académie royale de médecine de Belgique, M. Petri s'exprime ainsi :

• à l'époque à laquelle je reçus cette lettre (1), j'avais déjà fait
 • quelques inoculations chez des cultivateurs, mes clients ; je ne
 • l'avais nullement demandé, parceque je pensais qu'un vétérinaire s'exposait à devenir lui-même victime des résultats
 • fâcheux que ces opérations pourraient entraîner ; je n'ai donc
 • agi qu'à la demande des cultivateurs eux-mêmes. J'ai inoculé
 • en tout à cette époque, douze bêtes, trois d'une part, neuf
 • de l'autre. Le virus avait été recueilli deux ou trois jours
 • auparavant. C'est seulement le 22 ou le 23 juin que j'ai pu
 • me procurer du liquide pulmonaire d'une bête atteinte. Depuis
 • la publication du mémoire de M. Willems, j'ai eu beau, dans
 • ma clientelle, chercher une bête malade, j'ai eu beau cher-
 • cher à l'abattoir à Liège, qui est pourtant le réceptacle de
 • trois provinces, je n'ai pu trouver une bête atteinte de la
 • maladie que le 22 du mois de juin. C'est alors que j'ai fait
 • les trois premières inoculations, et je dois dire que je n'ai
 • absolument rien observé de ce qu'annonce M. Willems . . .

Plus avant, page 847 du bulletin, il ajoute : « précisément : l'époque où M. Willems constatait que, depuis ses essais d'in-

(1) De M. le Gouverneur de la province de Liège.

• oculations, le bétail n'était plus atteint, était celle à laquelle
• je ne pouvais me procurer du liquide pulmonaire : c'était du
• mois d'avril au mois de juin. Vous le savez, Messieurs, dans
• toutes les maladies épidémiques il y a de ces rémittances qui
• durent *deux et trois mois, quatre, cinq et six mois*. C'est ce
• qui est arrivé depuis l'invasion du mal pulmonaire dans le
• pays, depuis 1834 ou 1835. Depuis le 20 juillet environ nous
• avons observé encore quelques animaux atteints ça et là ;
• mais le nombre en est restreint.

• Voilà pour ce qui est des faits sur lesquels on se base . .

De ce qui précède, on peut s'assurer qu'à l'abattoir de Liège on ne rencontrait pas du tout les animaux pneumoniques que M. Willems y envoie dans l'intérêt de sa cause.

Voyons maintenant si M. Willems sera plus vrai dans sa correspondance.

La ville de Hasselt expédie hebdomadairement, d'après M. Willems, 18 bêtes malades, soit 936 par an.

Dans sa lettre à la commission centrale sous la date du 27 octobre 1852, M. Willems dit encore qu'il en partait régulièrement en août, septembre, octobre et novembre pour les grandes villes 10 à 15 : que 2 ou 3 par semaine étaient tuées à l'abattoir de la ville et que 2 ou 3 par mois étaient abattues par ordre. D'où vient encore ce désaccord entre ces deux écrits ? Soit admettons avec le docteur de Hasselt le chiffre de 2 à 3 animaux à l'abattoir de la ville soit en moyenne pour l'année entière 130
et 2 à 3 abattus par ordre 30
En ajoutant ceux envoyés au dehors. 936

Ce qui donne un total de . 1096

M. Willems oublie de citer dans l'intérêt de sa cause les cas de guérison que je me permets d'y ajouter, et que je ne porterai qu'au 1^{er} 4. . . . 274

Ensemble. 1370

bêtes bovines affectées de la pleuropneumonie exsudative observées annuellement à Hasselt, d'après les calculs de M. Willems même.

Comment va-t-il nous expliquer maintenant cette exagération qu'il trouve dans le rapport en date du 10 avril 1852, que j'ai

adressé à M. le Gouverneur de la province, (page 24 de sa brochure ;) document duquel M. Willems extrait le chiffre de 1300 bêtes malades observées ; en 1851 année qui est considérée comme extraordinaire sous le rapport des ravages que causait constamment l'épizootie à Hasselt. Ce docteur se sert de ce gros chiffre pour faire croire que l'affection était à sa période de récrudescence au commencement de 1852, tandis qu'il passe sous silence , un autre nombre écrit en toutes lettres dans ce même rapport ; nombre qui est donné, en comparaison de celui-là pour établir la preuve de la grande diminution des cas de maladies de poitrine rencontrées pendant le premier trimestre 1852. Le total des bêtes malades à cette époque, n'en est que de 54. M. Willems les cache prudemment, parceque cette heureuse période de déclin s'observait justement à l'époque de la publication de son mémoire et quand aucune inoculation publique n'avait encore été faite en Belgique.

La ville de Hasselt y compris les environs possède nous dit-on 3200 bêtes à cornes. Environ 2000 de celles-ci se trouvent dans le rayon de la ville, y compris le bétail des distillateurs demeurant à l'extérieur , mais joignant la ville. Je suppose que 1200 de ces derniers animaux sont renouvelés dans l'année, ce qui en porte le nombre rond de 3200 pour l'année.

Depuis 16 ans que j'observe la pleuropneumonie exsudative à Hasselt , la perte que cette affection a occasionné , est estimée par les distillateurs à 1710 , ce qui fait que le nombre de malades peut s'évaluer à 320 têtes de bétail. Je suppose qu'on en abattait 50 par ordre de l'autorité et que 70 autres étaient tués à l'abattoir à Hasselt; ensemble 120, à déduire des 320; reste 200 que la ville expédiait soit à Bruxelles, soit à Liège, en moyenne 4 animaux malades par semaine.

D'après cet exposé, et je pense que ces calculs sont approximativement exacts, il est encore une fois mathématiquement prouvé que M. Willems, qui en porte le nombre à 18 par semaine, exagère des 374 !

Il me reste à dire un mot de mon rapport sur l'état sanitaire du bétail pendant le 1^{er} trimestre 1852, adressé à M. le Gouverneur de la province de Limbourg , rapport que M. Willems dit exagéré.

Je fais suivre ce rapport de ceux des trois autres trimestres de la même année, pour mieux éclairer la question.

Hasselt, le 10 avril 1852.

Monsieur le Gouverneur,

• La pleuropneumonie exsudative est toujours la maladie qui
• se rencontre le plus, et c'est surtout dans les étables des nom-
• breux engrasseurs de Hasselt, qu'elle se montre avec plus ou
• moins d'intensité. Disons cependant que cette intensité dimi-
• nue considérablement depuis l'année dernière.

• Le nombre de sujets atteints du fléau est de 54. Ce chiffre
• est insignifiant en proportion du nombre d'animaux pneumo-
• niques que j'ai rencontrés dans ma pratique pendant l'année
• qui vient de s'écouler.

• J'ai observé en 1850 au-delà de 500 têtes de gros bétail
• comme affectées de l'épizootie régnante, et je puis dire avec
• certitude qu'en 1851 j'ai vu 1300 bêtes à grosses-cornes at-
• teintes de la pleuropneumonie exsudative.

• En comparant ce nombre avec celui de l'année 1850, porté
• au tableau annexé au rapport de M. l'Inspecteur général du
• service de santé civil, on le trouvera exorbitant. Les rensei-
• gnements qui ont été transmis au Gouvernement sont très-
• inexacts. Cette erreur tient uniquement à ce que les méde-
• cins vétérinaires non missionnés ne transmettent aucune com-
• munication à l'autorité compétente et que les médecins
• vétérinaires du gouvernement (1) ne font mention que du
• nombre d'animaux qu'ils ont traités, sans parler de ceux que
• le propriétaire livre au boucher

• Le canton du 10^e district agricole, dont la surveillance pro-
• visoire m'est confiée, ne m'a pas fourni de cas de maladies
• épizootiques.

• Le village de Lommel m'a fourni un cas de pleuropneu-
• monie chronique ne présentant pas de caractère contagieux. .

Le médecin vétérinaire du Gouvernement,
(Signé) J. H. MARIS.

(1) Ma nomination de médecin vétérinaire du Gouvernement date du
21 janvier 1852.

Rapport du 2^e trimestre 1852.

Hasselt, le 4 juillet 1852.

Monsieur le Gouverneur,

« Déjà dans un précédent rapport, j'ai eu la satisfaction de vous signaler une notable diminution dans les ravages que fait constamment la pleuropneumonie exsudative chez l'espèce bovine; alors je ne l'avais observée que sur 54 sujets à Hasselt, et cette fois, M. le Gouverneur, j'ai le bonheur de vous dire que cette proportion est descendue à dix cas seulement.

Sur un nombre si considérable de bêtes à grosses-cornes que renferme la ville de Hasselt, cette diminution est surprenante; aussi depuis ma sortie de l'école vétérinaire (1837), je n'ai rencontré la pleuropneumonie épizootique aussi peu fréquemment que pendant le trimestre qui vient de s'écouler. Un seul cas a été constaté hors de la juridiction de la ville. . . .

3^{me} Rapport trimestriel.

Hasselt, le 4 octobre 1852.

Monsieur le Gouverneur,

« De même que mes deux rapports trimestriels précédents le mentionnent, la pleuropneumonie exsudative se rencontre rarement à Hasselt en proportion des années ordinaires, cette fois encore, je n'ai à vous signaler que quinze cas de cette nature.

« Les expériences sur l'inoculation préconisée par M. le docteur Willems, pour préserver les bêtes-à-cornes de cette redoutable maladie épizootique se poursuivent sur une grande échelle à Hasselt. La solution de cette question est encore en suspens.

4. *Rapport trimestriel.*

Hasselt, le 18 janvier 1853.

Monsieur le Gouverneur,

• Dans l'espèce bovine, les cas de pleuropneumonie exsudative se sont rencontrés un peu plus fréquemment que dans les deux trimestres précédents; cette fois j'ai observé vingt six cas de cette nature, comme il est indiqué au tableau ci-joint.

• Les expériences sur l'inoculation, comme moyen préservatif de la pleuropneumonie exsudative se poursuivent toujours sur une grande échelle à Hasselt. Dans une question aussi importante que celle qui a pour objet la conservation du bétail, on ne doit procéder qu'avec réserve et ne se prononcer qu'après avoir une conviction profonde. Aussi, malgré tout ce que j'ai vu, expérimenté, observé, je ne me trouve pas encore en état de juger de la valeur de l'inoculation en général comme moyen préservatif de cette redoutable affection. Des faits témoignent en faveur de cette opération, d'autres au contraire ne répondent pas aux résultats qu'on avait lieu d'en espérer. Je crois pouvoir me dispenser, M. le Gouverneur, de vous entretenir des détails de moyen nouveau; un rapport spécial a été transmis au département de l'Intérieur.

C'est sur mon rapport en date du 10 avril 1852 que M. Willems base ses calculs. Il en extrait tout ce qui peut lui devenir favorable, en en dénaturant le sens. Il jette aux yeux du public le grand nombre d'animaux que j'ai malheureusement été à même de visiter dans le courant de 1851, uniquement pour faire croire que sa lancette miraculeuse a chassé le fléau, tandis qu'il est prouvé, CLAIR COMME LE JOUR, QUE LA PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE ÉTAIT EN SA PLEINE PÉRIODE DE DÉCLIN AU COMMENCEMENT DE 1852 !

J'ajouterai à ces preuves, que, malgré les diverses réclames de M. Willems, il est encore de notoriété publique, que la pleuropneumonie n'a pas sévi dans les étables de MM. les distillateurs

et les laitiers, ni dans celles des petits cultivateurs qui n'ont pas fait inoculer leur bétail; tandis qu'elle s'est montrée chez d'autres distillateurs, où tout le bétail a été inoculé d'après le système du médecin de Hasselt; que la maladie n'a pas même épargné deux bœufs chez M. Willems, père, parfaitement inoculés *secundum artem*.

Il est encore vrai que le bétail de divers distillateurs dans les étables de qui la contre épreuve se faisait, en n'inoculant qu'une partie du bétail qui les peuplait, a été épargné par la maladie, aussi bien, celui qui était sous l'influence du prétendu moyen prophylactique que celui qui se trouvait abandonné aux soins de la nature.

J'ajouterai encore un fait frappant à l'appui de ce qu'officiellement j'ai fait connaître, concernant la grande diminution dans les ravages que causait annuellement la pleuropneumonie, à commencer de la fin de 1851.

Dans les communes de Herck-St.-Lambert, Alken, Cortessem et Zonhoven on n'a pas constaté des cas de pleuropneumonie depuis près de deux ans.

Dans la commune de Genck, où les cas de cette nature étaient toujours très-fréquents, il ne m'est plus venu en traitement une seule bête atteinte de la pleuropneumonie exsudative épizootique depuis le 3 janvier 1852. Dans le seul hameau de Waterschey elle avait pris une extension telle, que pendant le dernier trimestre 1851, elle jettait la consternation générale parmi les paisibles habitants de cette commune. Eh bien, ici la maladie disparaît tout-à-coup, et comme par enchantement, et à Hasselt, à la même époque, je constate aussi la pleuropneumonie dans sa période de déclin.

A Genck, la maladie n'a plus reparu; à Hasselt, quelques cas peu fréquents se montrent. Là aucun moyen prophylactique n'a été employé, ici au contraire le moyen du docteur Willems a été mis en pratique sur une grande échelle, et, chose remarquable, parmi les sujets affectés de la pleuropneumonie exsudative depuis le 29 avril 1852, une très grande partie des bêtes intra muros avait été soumis au moyen préservatif de mon compétiteur! 34 de ces bêtes ont été inoculées exactement comme le prescrit M. Willems, avec un succès incontestable, 5 autres avec un succès douteux et chez 4 autres encore aucun symptôme consécutif à l'inoculation n'avait été observé. Ici je suis parfaî-

tement d'accord avec ce qui a été observé en Hollande. La commission d'agriculture d'Utrecht, a fait connaitre officiellement que sur 553 bêtes bovines inoculées d'après le procédé du docteur Willems, la pleuropneumonie se déclara plus tard, et malgré l'inoculation, sur 29 sujets, 10 autres sont mortes des suites de l'opération. — Si l'on ajoute à ce résultat, équivalant à plus de 7 000, les pertes occasionnées par l'inoculation sous le rapport de la dépréciation de quelques autres de ces 553 bêtes, ainsi que les frais de traitement, etc., etc.; on parviendra facilement à établir une différence entre les avantages que procure le procédé du docteur Willems et les ravages que cause l'épizootie en temps ordinaire. (1)

Ce n'est donc pas l'inoculation qui a chassé la pleuropneumonie exsudative des communes de Herck-St-Lambert, Alken, Cortessem, et Zonhoven, puisque sa pratique y est inconnue. Mais si d'un côté ce bien être général dans la disparition totale de l'épizootie à Genck et nos communes limitrophes, et la diminution considérable à Hasselt est patent, il n'en est pas de même de celle de Diepenbeek, commune où la pleuropneumonie n'avait jamais regné avant 1852.

Donnons ici la narration exacte des faits que j'ai observés dans cette dernière commune :

Voulant propager autant qu'il était en mon pouvoir l'inoculation du bétail, procédé qui tout d'abord m'avait inspiré de la confiance, je me présentai le 3 juillet 1852, chez la veuve Kellens à Diepenbeek, pour l'inoculation de son troupeau de bêtes à cornes; je ne pus la décider, elle craignait que ses animaux ne perdissent la queue. Pour dissiper ses craintes, je lui proposai de faire l'essai sur une seule bête, qui fut immédiatement opérée; le 30 du même mois la vache succomba par suite de l'opération.

M. Willems, frère, ayant été aux informations dans la ferme même peut assurer le fait. Quelque temps après je fus consulté pour délivrer un remède pour une vache qui toussait de temps à autre, et dont la respiration était un peu plus accélérée, l'appétit et la sécrétion du lait n'avaient que peu diminué. Je prescrivis deux onces d'émétique à prendre en 12 fois, l'animal se rétablit. Un mois plus tard on vint de nouveau me demander conseil pour deux autres vaches malades qu'on me disait dans

(1) Evaluée à 10 %.

le même état. Les renseignemens que le domestique de la veuve Kellens me donna sur l'état des deux laitières m'inquiètaient, au point que je me rendis de suite à Diepenbeek, et voici l'état dans lequel je trouvais le bétail.

1^o Chez une vache du pays, pie noir, cornes irrégulières, 5 ans, j'observais les symptômes suivants : position triste, tête basse, boulets postérieurs fléchis, amaigrissement sensible, grin-cement des dents, toux courte et fréquente, gémissements plaintifs, peau sèche, colonne vertébrale sensible, pouls accéléré (89 par minute) respiration courte saccadée, se reproduisant 42 fois par minute, bruit de souffle dans le poumon droit, impermeabilité à l'air aux deux tiers inférieurs du poumon gauche, percussion douloureuse et matité de la paroi pectorale du même côté, appétit et sécrétion lactée presque nuls, urines foncées et rendues difficilement, marche chancelante.

2^o Une deuxième vache du pays, noire et blanche, âgée de 7 ans, se trouve dans l'état ci-après : position tranquille, lassitude dans les membres, appétit faible, sécrétion laiteuse diminuée de trois quarts, urines rares et rendues difficilement, respiration accélérée, battements des flancs irréguliers, pouls à l'état normal, douleur à la pression des muscles intercostaux, la percussion pectorale arrache même des plaintes, bruit de souffle très-prononcé dans les deux poumons, toux courte caractéristique.

Presque toutes les autres bêtes dans la même étable toussaient très-fréquemment.

Voilà donc la pleuropneumonie exsudative qui éclata dans un endroit où elle n'avait jamais régné, ni même à une lieue à la ronde. La maladie n'y était pas portée du dehors. Tout le bétail que possédait la veuve Kellens était élevé dans la ferme même et il n'avait pas communiqué avec d'autres animaux de la même espèce.

J'ai donc tout lieu à croire qu'en inoculant là pour prévenir au moyen d'un virus prétendu *anti-pneumonique*, on y a opéré avec un virus *idio-pneumonique*, qui avait été pris de la manière que le prescrit l'inventeur M. Willems, et que celui-ci a laissé la contagion dans cette ferme au lieu de l'empêcher ; j'y crois d'autant plus, que la pleuropneumonie a cherché à y faire ses premières victimes sur les deux bêtes voisines de celle qui a succombé à l'inoculation le 30 juillet 1852.

Voici un autre fait qui s'est produit à Hasselt chez M. J. Van-

vinckeroye : un bœuf inoculé n° 308 meurt le 9 mars par suite de l'inoculation, faite toujours d'après le procédé du docteur Willems ; il est immédiatement remplacé par un autre bœuf non inoculé ; celui-ci contracte la pleuropneumonie le 18 mai suivant.

Par contre chez M. De Luesemans, où la maladie n'a également jamais régné, une belle vache de race hollandaise a succombé par suite de l'inoculation faite par M. Vaes, sans que pour cela la maladie ait éclaté dans l'étable.

Je sais encore que des bêtes inoculées par M. Willems même, Vaes et moi, chez MM. Croonenberg, De Borman, J. Maris, G. Maris, Nys, R. Palmers, P. Ponet, Teuwens, L. Vanvinckeroye, Willems, etc., ont succombé à la suite de l'opération, sans que pour cela l'épizootie se soit déclaré sur les autres animaux, qui avaient co-habité avec les premiers : quoiqu'il en soit, et alors même que les deux premiers faits seraient peu concluans pour les rattacher à une semblable cause, ils méritent cependant d'être pris en sérieuse considération.

Le 23 novembre l'épizootie frappa une troisième victime dans l'étable de la veuve Kellens, où successivement 8 bêtes devinrent malades de la pleuropneumonie en peu de jours.

On voulut y continuer les inoculations, mais, vu le résultat fâcheux obtenu sur la première bête, la fermière s'y opposa formellement ; j'eus donc recours aussi bien pour les bêtes malades que pour les animaux sains, aux trochisques de sublimé corrosif placés au fanon. Six des bêtes malades guérirent. Les engorgements considérables produits par les trochisques aménèrent une révulsion immédiate, dont j'obtins la résolution par de profondes incisions. De la sérosité fut recueillie d'une de ces tumeurs pour servir à inoculer deux autres vaches au fanon. À commencer du troisième jour, une tuméfaction volumineuse se développa aux endroits, siège de l'inoculation ; celle-ci présenta tous les caractères de l'œdème et était en tout semblable aux engorgements qu'on remarque aux bêtes bovines inoculées à la même région, au moyen de *liquide du poumon d'un animal récemment abattu, ou d'un animal mort par suite de maladie.*

Aussitôt la révulsion opérée, la maladie s'arreta comme par enchantement et le tout rentra dans l'ordre primitif. Cependant 3 des bêtes guéries ont conservé une légère toux, qui, je crois, leur restera toujours.

Quelque temps après la maladie se déclara dans deux autres fermes, non loin de celle occupée par la veuve Kellens. Dans l'une d'elles, chez le sieur Nickmans, où la maladie avait été méconnue, l'inoculation d'après le système du docteur Willems, une fois la période d'acuité passée, a été mis en usage et l'affection s'est arrêtée.

Dans l'autre, la maladie a été introduite par une vache qu'on avait conduite au taureau du sieur Nickmans. Cette laitière a recouvré sa santé après trois semaines d'un traitement dont la médication révulsive formait la base. Quatre autres vaches et deux génisses se trouvèrent dans la même étable; une des premières, dans un état de gestation très avancé fut abandonnée à la nature; j'appliquais aux autres bêtes des trochisques de sublimé corrosif. Toutes ont été sauvées.

Je crois devoir signaler ici la conduite blamable tenu envers moi dans cette circonstance, par le docteur Willems. Il envoya son frère pour suivre le résultat de l'opération et dit au fermier Huygen, qu'en lui conseillant mon moyen prophylactique, je n'avais eu en vue que de tuer ses animaux, de même que j'avais *tué* toute l'étable de Herkenrode. Il invita le fermier et les siens à venir voir chez son père les animaux inoculés à la queue.

Cette invitation fut acceptée, mais la visite faite aux étables de M. Willems par une des sœurs du fermier eut un résultat tout autre que celui qu'on en avait espéré; quand la visiteuse eut vu toutes les *courtes queues* qui garnissaient si tristement les étables de M. Willems, elle se sauva, se disant qu'elle aimerait mieux ne pas avoir de vaches que d'en avoir si horriblement mutilées: j'ajouterais que j'avais garanti au fermier Huygen la valeur intégrale de chaque bête qui viendrait à périr par suite de l'opération.

Puisque nous sommes aux expériences particulières, en voici encore une curieuse:

Le 25 avril 1853, une vache est affectée de la pleuropneumonie exsudative chez le sieur Heeren à Trekschueren, elle est abattue le 30 du même mois. L'étable où cette bête se trouvait, renferme en tout, neuf bêtes à cornes; la malade est immédiatement isolée et traitée selon l'indication.

Bientôt une des huit restantes présente les premiers symptômes de l'épizootie; j'applique des trochisques d'ellebore noir à

cet animal ainsi qu'à 3 autres, après les avoir préalablement saignées ; les 4 autres bêtes restante sont abandonnées à la nature.

Les moyens révulsifs ont guéri la vache malade, mais elle avorta le 15 juin suivant, et jusqu'à ce jour, les trois, chez lesquelles les révulsifs avaient été appliqués, sont préservées de la maladie.

Une des 4 vaches, abandonnées à la nature, contracta la pleuropneumonie le 6 juin et succomba le 14 du même mois. Depuis ce temps la maladie a cessé chez le cultivateur Heeren.

Si l'on veut consulter les ouvrages vétérinaires, on trouvera que, depuis bien longtemps, des révulsifs, innocents même, ont joué un grand rôle comme moyen prophylactique contre la pleuropneumonie exsudative.

Des faits de cette nature sont très-fréquents et maintefois des vétérinaires ont arrêté la marche destructive de la pleuropneumonie par la saignée, répétée au besoin, et l'application de moyens révulsifs à l'extérieur.

Dans un rapport en date du 2 août 1839, que j'ai adressé à l'autorité compétente, j'ai vanté les révulsifs dans ce même but.

Quoiqu'il soit superflu de continuer l'examen de la brochure de M. Willems, je veux cependant encore dire quelques mots.

M. Willems dit que *l'inoculation n'a guère été pratiquée que là où il existait un foyer d'infection ; en détruisant ses foyers, on faisait disparaître l'influence épizootique, on affaiblissait de plus en plus l'intensité du principe inconnu.*

Ici encore M. Willems dit sciemment une chose inexacte.

M. Willems et moi, nous avons opéré dans beaucoup d'étables où la maladie sévissait, et peu de jours après, la maladie s'arrêta dans sa marche destructive ; mais, par contre, nous en avons fait autant dans d'autres étables, où l'épidiootie ne régnait pas au moment de l'inoculation, et tous deux, nous avons vu la maladie venir frapper des bêtes inoculées avec le plus GRAND SUCCÈS !

J'ai vu encore, dans quelques étables où les premières inoculations avaient prouvé en faveur du système, l'affection venir se déclarer de nouveau sur divers sujets.

Je n'ai pas oublié non plus que l'inoculation paraissait avoir fait merveille chez un engrisseur ; que quelque temps après l'affection débute sur une première bête inoculée avec un succès INCONTESTABLE, puis, qu'elle frappa, dans la même étable, une seconde bête, non inoculée, et qu'après cela elle s'éloigna de nouveau.

Dans une ferme, 11 animaux habitent sous le même toit : une bête est frappée de la pleuropneumonie ; on la laisse pendant plus de 10 jours à sa place ordinaire ; puis, on l'isole peu avant sa mort.

L'autopsie vient confirmer l'existence de l'affection épizootique ; cependant aucun soin n'est prodigué aux dix bêtes restantes ; et voilà déjà plus de 7 mois que la maladie n'a pas fait de seconde victime dans cette étable.

En 1852 la maladie vint frapper successivement quelques bœufs (non 7, comme le prétend M. Willems) dans une étable du distillateur Rousseau contenant environ 20 bêtes à cornes.

M. Willems, pour faire ce qu'il appelle *une expérience comparative*, choisit chez ce distillateur, 7 animaux qui n'avaient pas co-habité avec les malades et les inocula.

L'épidémie s'arrête dans l'étable infectée : les bêtes exposées à la contagion et celles opérées par le docteur Willems et placées dans des étables séparées, restèrent également saines. Quelle induction prétend-t-on donc tirer d'une épreuve qui a eu lieu dans les circonstances que je viens d'indiquer ? Combien n'y a-t-il pas de distillateurs dont une partie seulement du bétail a été inoculée et dont l'autre partie a été néanmoins exempte de la maladie ?

Du reste, je pourrais citer une foule de faits où l'inoculation semble avoir préservé, comme aussi d'autres où l'inoculation n'a rien fait, d'autres encore, où l'immunité paraît n'avoir été qu'une simple coïncidence : mais comme les considérations qui précédent sont plus que suffisantes pour prouver que les assertions de M. Willems ne méritent plus aucun crédit, je puis naturellement m'en dispenser. Ce serait aussi passer les limites du but que je me suis proposé aujourd'hui, par cette très - simple réponse en réfutation aux insinuations aussi malveillantes de mon compétiteur.

Examinons maintenant le tableau des bêtes non inoculées que M. Willems cite à la page 26 de sa brochure.

1^o Chez les distillateurs Nys, 17 animaux non inoculés auraient contracté la pleuropneumonie en août et septembre 1852. Je pense que le docteur se trompe sur le nombre et sur la date. M. C. Nys a donné en ma présence et celle de M. Willems des renseignements précis à M. Ivart, lors de son séjour à Hasselt. Ils sont loin de s'accorder avec ce qu'écrit M. Willems. Ce qui

plus est , la Commission locale de Hasselt , n'a pas eu à enregistrer un seul fait de l'espèce chez MM. Nys à cette époque.

Le fait de la vache de Dirix (melkteel) est faux , cette bête n'a pas été affectée de la pleuropneumonie exsudative. Mon collègue M. Vaes , m'a assuré qu'elle a été traitée par lui pour une indigestion et pour aucune autre maladie. Le propriétaire m'assure la même chose.

Chez M. A. Vinckenbosch , un des 5 bœufs non-inoculés est en effet tombé malade le 12 janvier 1853 , et a été transporté à Bruxelles ; la maladie a disparu des étables de ce distillateur peu de temps après que les premières inoculations y ont été pratiquées ; mais plus tard elle a reparu dans l'étable en débutant sur un bœuf inoculé *avec un succès complet* : le propriétaire lui-même a fait une grande et profonde incision à la partie de la queue tuméfiée.

M. Willems dit page 27 que le 17 mars 1853 , une vache malade , appartenant à G. Dils , cultivateur est partie pour le camp de Beverloo.

Ce fait est faux. G. Dils n'a pas eu de bêtes-à-cornes affectée de la pleuropneumonie , depuis plus de deux ans , il n'a par conséquent pas fait conduire à Beverloo une vache atteinte de cette maladie.

Quant au fait suivant concernant les vaches laitières de M. Macours , je n'y ai vu que deux bêtes qui y ont contracté la pleuropneumonie au lieu de trois. Jusqu'à ce jour le bétail de ce propriétaire n'a pas été soumis à l'inoculation parce qu'il n'a pas de confiance dans ce moyen prophylactique.

Tout en défaillant quelques bêtes du tableau de M. Willems , je dois y ajouter une vache qu'il omet de citer. Celle notamment abattue , par ordre , le 22 janvier appartenant au Sr. Vandebroek. Dans cette étable l'affection n'a frappé qu'une seule vache sur 11 bêtes , quoique l'inoculation n'eût pas été faite sur les autres bêtes saines de ce propriétaire.

A la page 28 de sa brochure , M. Willems se plaint encore que dans mon rapport du 1^e trimestre 1853. J'omets de dire si les 9 bêtes affectées de pleuropneumonie avaient reçu l'application de son présumé préservatif. Eh bien , je tâcherai de combler cette lacune par le tableau ci-après :

Il résulte comme on le verra par ces chiffres officiels que 43 bêtes à cornes inoculées , fidèlement d'après le système de M. le

docteur Willems, dont 84 avec un succès incontestable ont contracté la pleuropneumonie exsudative épizootique bien constatée. 2 inoculées deux fois sans succès, 3 avec un succès douteux, 1 sans succès, et 3 bœufs, compris sous les n^os 2, 3 et 5, qui ne peuvent entrer en ligne de compte parce que l'affection s'est montrée chez eux en déans les 15 jours après l'inoculation.

Pour terminer, je dirai que je me rallie pleinement aux conclusions de M. Willems, à savoir que *les expériences n'ont pas été dirigées de telle manière que l'on puisse porter un jugement définitif, quant à la vertu préservative de l'inoculation.*

Ici je suis de son avis; j'ai dit depuis le mois de mai 1852 qu'en inoculant, comme on le faisait, tout le bétail d'une étable, on opérait au hasard, et c'est vainement que j'ai engagé divers engrasseurs à ne laisser inoculer que la moitié ou au moins les 2/3 de leur bétail. C'était pourtant ainsi qu'il fallait procéder pour pouvoir faire un tableau comparatif entre les animaux, devenus malades sans avoir été inoculés, et ceux qui le sont devenus après avoir subi l'opération préservative.

A l'art. 4 des conclusions (page 28) M. Willems dit : *que les accidens qui succèdent à l'inoculation résultent presque toujours de la manière vicieuse dont cette opération est pratiquée;*

Je répondrai à ce passage, qu'il est heureux, que, dès la première opération que je pratiquais d'après la méthode de M. Willems, je me suis apperçu que les deux piqûres placées, comme elles l'étaient, en sens opposé, à l'extrémité de la queue devaient donner des résultats fâcheux. Le docteur a bien fait d'adopter ma manière de voir, car, d'après son procédé opératoire primitif, la tuméfaction des parties inoculées produisait un véritable nœud coulant, qui, en interrompant la circulation devait nécessairement occasionner la grangrène de la partie. En passant, j'ai un conseil à donner à tous ceux qui sont appelés à faire des inoculations. C'est de ne jamais enfermer la matière dans des fioles, ainsi que M. Willems nous en donne l'exemple, celle-ci ne peut convenir pour l'inoculation, car elle amène, par son absorption, des effets désastreux.

Cette matière privée d'air, chauffée par la température de notre corps, puisqu'elle est soigneusement empochée, subit la fermentation putride et devient cause de nombreux accidents.

C'est ainsi que les inoculations faites par M. Willems même à l'école de médecine vétérinaire et celles que j'ai vu faire par

le même médecin chez M. Palmers à Hasselt, ont eu des résultats diamétralement opposés. A l'école vétérinaire M. Willemse servait de liquide tout frais, tout chaud, qui n'était exprimé qu'au moment de procéder à l'opération ; elles restèrent pour la plupart sans résultat.

Chez M. Palmers au contraire et avant de se mettre à l'œuvre, M. Willemse tira de sa poche *une fiole bien bouchée renfermant du liquide exprimé d'un poumon hépatisé, qu'il avait recueilli chez lui*. Ici les suites des premières opérations furent pires que la maladie elle-même. Les effets fâcheux de Herkenrode et de l'estaminet de la trompette, ne sont ils pas dûs à la même cause ? évidemment oui, puisque la matière à inoculer n'était plus qu'une matière putride.

Ici je demanderai si les résultats fâcheux que la commission française paraît avoir obtenus, ne proviennent pas de la même origine ?

Voici à ce sujet ce que nous apprennent les annales de l'agriculture française :

• M. Baudemont, membre de la commission instituée pour suivre les expériences qui se font à Alford sur une vaste échelle, par ordre du Gouvernement, dit, en pleine séance du 12 janvier 1853, de la société impériale et centrale d'agriculture, *que l'inoculation par la méthode de M. Willemse produit des accidents graves, à tel point, que la commission d'Alfort se demande si ces conséquences ne sont pas plus fâcheuses que la maladie elle-même !!!* Puis, interpellé à se prononcer sur les conclusions prises par la commission hollandaise, cette célébrité scientifique ajoute, *que jusqu'à présent, et autant qu'il peut s'expliquer, les travaux de la commission impériale ne s'accordent pas avec les succès obtenus en Hollande, et que dans cet état de choses, il faut attendre avant de se prononcer pour ou contre le procédé de M. Willemse.* *

Par son 5^e paragraphe, M. Willemse conclut *que la pleuro-pneumonie n'était nullement à sa période de déclin quand on a commencé à opérer d'après son système.*

Je pense qu'il est inutile de revenir sur cette citation contraire à la vérité, j'en ai dit assez longuement pages 35 à 43. Néanmoins j'ai encore un fait frappant à y ajouter.

Tout le monde sait qu'à Hasselt les petits cultivateurs et les nombreux laitiers en général étaient, antérieurement à 1852,

cruelement éprouvées par la maladie et que les pertes étaient, toute proportion gardée, aussi considérables que celles supportées par les engrasseurs ; l'inoculation n'a pas été mis en pratique chez les premiers ou tout au plus dans une proportion insignifiante. Cependant longtemps avant la publication du mémoire de M. le docteur Willems, les cas de pleuropneumonie y ont été extrêmement rares. Atssi ce n'est pas, comme le dit M. Willems, par le seul fait de l'inoculation que l'épizootie épargne le bétail de cette classe d'industriels, puisqu'il n'a pas été soumis à son influence.

Voici du reste en quels termes s'exprime mon collègue M. Vaes : dans son rapport officiel du 26 décembre dernier.

« Ce qui d'abord saute aux yeux de tout le monde, ce que tout le monde peut constater, c'est que la pleuropneumonie, naguère si redoutable à Hasselt, en a disparu comme par enchantement depuis que l'inoculation y a été pratiquée, et cela, aussi bien dans les étables où on l'a introduite, que dans celles où cette opération n'a pas été faite.

« Chez un de mes clients, M. A. Stellingwerff, distillateur tenant de 40 à 50 bêtes, l'on n'a pas inoculé, et jamais son bétail n'a été plus beau ni plus sain que cette année ; aucun cas de pleuropneumonie n'y a été constaté.

« Chez les laitiers et les petits cultivateurs j'avais commencé à inoculer, et ces gens y soumettaient leurs vaches avec plaisir, quand, dans le courant de juillet 1852, des accidents réitérés et trois cas de mort, par suite de ces accidents, m'engagèrent à suspendre mes opérations chez cette classe d'industriels. LA PNEUMONIE QUI DÉCIMAIS LEUR BÉTAIL, L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, L'A LAISSÉ INTACT, CETTE ANNÉE, QUOIQU'ON NE L'AIT PAS INOCULÉ. »

Que doivent maintenant penser les hommes impartiaux de tout ce que M. Willems a avancé dans sa nouvelle brochure et quel sera leur jugement ?

M. Willems, à force de repéter des choses invraisemblables, a fini par les croire vraies.

Je le demande encore, que doit croire M. le Ministre de l'Intérieur, auquel M. Willems en appelle comme à un *juge impartial pour soumettre à sa haute appréciation la rectification pure et simple des erreurs que fournissent dans le rapport de la commission centrale*, quand ce haut fonctionnaire

saura que ce même Willems lui exibe des certificats de complaisance qu'il n'ose pas faire voir dans la réclame qu'il adresse aux habitants de sa ville natale , dans la crainte d'être pris en flagrant délit de supercherie.

Quant à moi , je n'ai plus rien à ajouter , un journal de Paris m'ayant devancé dans le jugement que j'aurais voulu porter dans cette affaire.

Des faits que je viens d'exposer ; il résulte clairement que tout ce que le médecin de Hasselt a avancé en sa faveur , repose sur le mensonge , la réclame , l'exagération et l'usurpation.

C'est la seule preuve que j'ai entreprise et que je crois avoir atteinte. J'ai dit.

TABLEAU DES ANIMAUX

Qui ont contracté la pleuropneumonie, malgré l'inoculation faite exactement d'après le système Willems.

N° D'ORDRE.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES.	ESPÈCE D'ANIMAUX.	DATES DE L'INOCULATION.	SUITES DE L'INOCULATION.			OBSERVATIONS.
				SUCCÈS.	DOUTEUX.	NÉGATIF.	
1852.							
1	J. J. Vanvinckeroye	Bœuf	15 avril	1			
2	Id.	Id.	6 mai			1	
3	Id.	Id.	6 id.			1	
4	Liessens, Jean	Vache	22 id.	1			
5	Palmers, Renier.	Bœuf	24 id.			1	
6	Nys, frères	Id.	19 juin	1			
7	De Borman, frères	Id.	27 juillet	1			
8	Fabry, Joseph	Génisse	6 mai	1			
9	Thiers, Joseph	Bœuf	3 juin et 3 juill.	1			
10	Palmers, Renier	Génisse	21 juin	1			
11	Fabry, Joseph	Id.	2 id.	1			
12	Fabry, Joseph	Vache	24 id.	1			
13	Van Straelen, H.	Bœuf	3 juillet	1			
14	Vanvinckeroye, J.	Id.	3 id.	1			
15	Fabry, Joseph	Génisse	24 juin	1			
16	Van Straelen, Hubert	Bœuf	2 septembre	1			
17	Fabry, Joseph	Génisse	24 id.	1			
18	Id.	Bœuf	19 juin	1			
19	Vanvinckeroye	Id.	21 juillet	1			
20	Id.	Id.	16 août	1			
21	Vinckenbosch, Antoine	Id.	10 id.	1			
22	Van Straelen, Hubert	Id.	3 juillet	1			
23	Vanvinckeroye, J. J.	Id.	21 septembre	1			
24	Willem, P. J.	Id.	1 juillet		1		
25	Vanvinckeroye, J. J.	Id.	21 septembre	1			
26	Id.	Id.	21 juillet	1			
27	Id.	Id.	21 id.	1			
28	Fabry, Joseph	Id.	30 novembre			1	
29	Vanvinckeroye J.	Id.	28 décembre	1			
30	Willem, P. J.	Id.	1 juillet		1		
1853.							
31	Vanvinckeroye J.	Id.	3 janvier	1			
32	Id.	Id.	5 mars	1			
33	Id.	Id.	21 février	1			
34	Id.	Id.	30 nov. 1852	1			
35	Vanvinckeroye, J.	Id.	17 février 1853	1			
36	Id.	Id.	21 id.		1		
37	Id.	Id.	2 id.	1			
38	Id.	Id.	3 id.	1			
39	Id.	Id.	5 mars		1		
40	Fabry, Joseph	Id.	13 mai			1	
41	Vanvinckeroye, J. J.	Id.	28 mai	1			
42	Id.	Id.	13 mai	1			
43	Id.	Id.	13 mai		1		
			10 juin				
TOTAL . . .				34	3	4	

1. *Individuum*

2. *Individuum*

3. *Individuum*

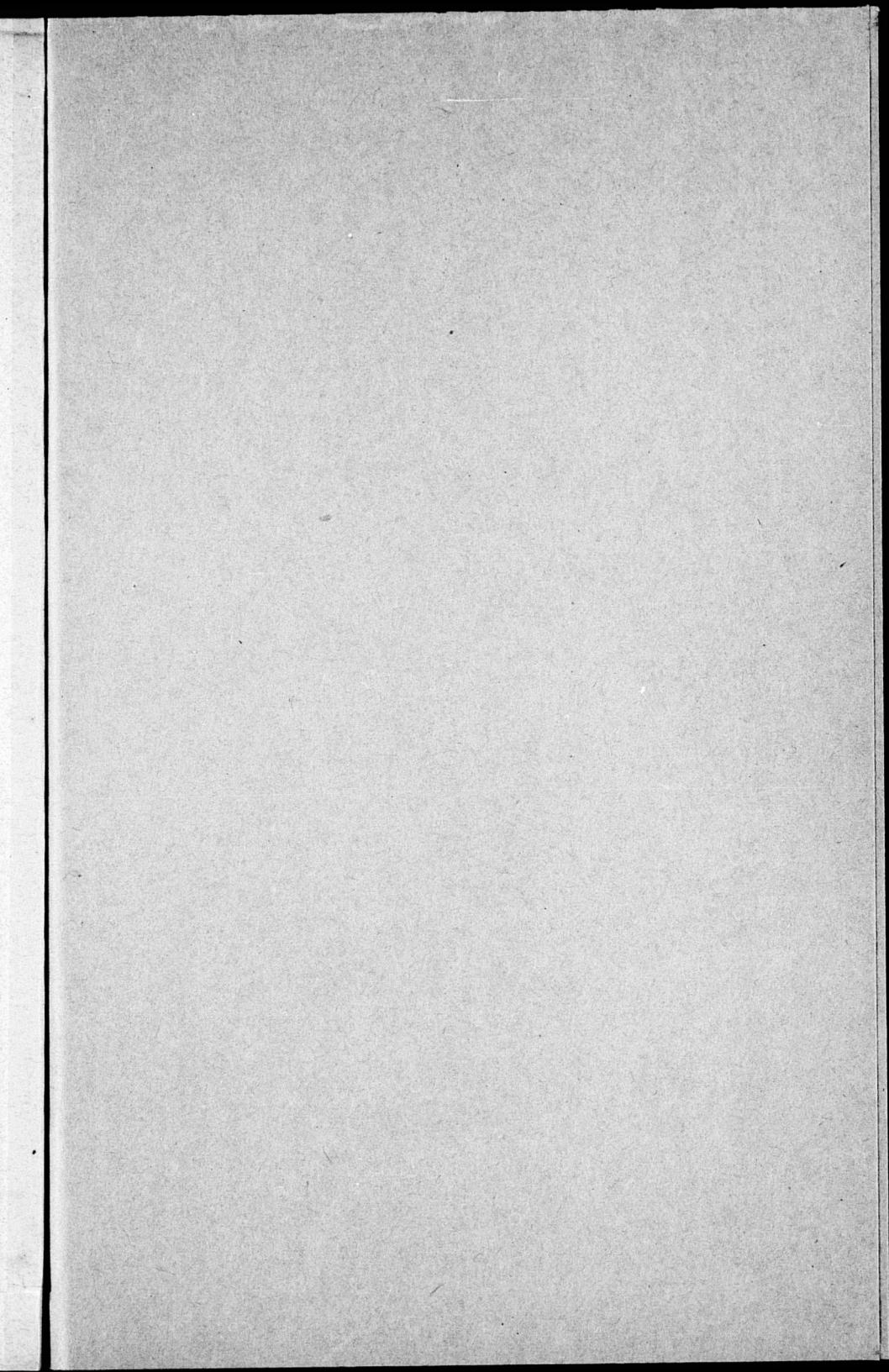
4. *Individuum*

5. *Individuum*

6. *Individuum*

7. *Individuum*

8. *Individuum*



1879313

